Le conseil d'administration de Believe SA s'est réuni le 13 mars 2024 et a arrêté les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées à l'exception de la revue des événements postérieurs à la clôture et des vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires qui sont en cours de finalisation.

Comptes consolidés au 31 décembre 2023

État du résultat net consolidé

(En milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	*4.1*	880 312	760 805
Coût des ventes	*4.2*	(596 083)	(508 269)
Frais marketing et commerciaux	*4.3*	(192 676)	(164 080)
Frais technologie et produits	*4.3*	(56 520)	(56 655)
Frais généraux et administratifs	*4.3*	(54 512)	(50 412)
Autres produits / (charges) opérationnels	*4.4*	1 708	(4 888)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	*2.4*	(301)	1 233
Résultat opérationnel		**(18 072)**	**(22 265)**
Coût de l'endettement financier net	*8.6*	4 230	1 199
Autres produits / (charges) financiers	*8.6*	6 293	7 185
Résultat financier		**10 522**	**8 384**
Résultat avant impôts		**(7 550)**	**(13 881)**
Impôts sur le résultat	*9.1*	4 865	(11 089)
Résultat net		**(2 685)**	**(24 970)**
Attribuable à :			
● Part du Groupe		(5 482)	(29 762)
● Participations ne donnant pas le contrôle		2 798	4 792
Résultat par action revenant aux actionnaires de la société mère :	**10.4**		
● Résultat de base par action *(en euros)*		(0,06)	(0,31)
● Résultat dilué par action *(en euros)*		(0,06)	(0,31)

Autres éléments du résultat global

(En milliers d'euros)	2023	2022
Résultat net consolidé	**(2 685)**	**(24 970)**
Ecarts de conversion	(13 319)	(6 047)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	**(13 319)**	**(6 047)**
Réévaluations des passifs nets des régimes à prestations définies	454	264
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	**454**	**264**
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	**(15 549)**	**(30 753)**
Attribuable à :		
● Part du Groupe	(13 807)	(33 901)
● Participations ne donnant pas le contrôle	(1 743)	3 148

État de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIF			
Goodwill	*6.1*	141 196	107 705
Autres immobilisations incorporelles	*6.2*	135 572	121 979
Immobilisations corporelles	*6.3*	30 960	27 087
Avances aux artistes et labels - part non courante	*4.6*	155 451	87 780
Participations dans les sociétés mises en équivalence	*2.4*	48 815	50 657
Actifs financiers non courants	*8.1*	9 576	6 544
Actifs d'impôt différé	*9.2*	20 107	5 664
Total des actifs non courants		**541 677**	**407 417**
Stocks	*4.7*	4 110	5 626
Créances clients	*4.5*	200 203	158 456
Avances aux artistes et labels - part courante	*4.6*	103 129	90 707
Autres actifs courants	*4.5*	38 275	32 087
Actifs d'impôts courants	*9.1*	4 074	6 257
Actifs financiers courants	*8.1*	1 354	947
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*11.1*	214 221	303 345
Total des actifs courants		**565 365**	**597 425**
TOTAL DES ACTIFS		**1 107 043**	**1 004 842**
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	*10.1*	485	484
Primes d'émission	*10.1*	470 334	468 715
Actions auto-détenues		(1 113)	(1 358)
Réserves consolidées		(77 022)	(78 787)
Ecarts de conversion		(21 919)	(13 143)
Capitaux propres - Part du Groupe		**370 766**	**375 911**
Participations ne donnant pas le contrôle	*10.3*	8 442	8 951
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**379 208**	**384 862**
PASSIF			
Provisions non courantes	*7*	409	492
Dettes financières non courantes	*8.3*	21 510	19 663
Autres passifs non courants	*4.10*	16 473	20 446
Passifs d'impôt différé	*9.2*	20 708	22 570
Total des passifs non courants		**59 100**	**63 171**
Provisions courantes	*7*	1 624	748
Dettes financières courantes	*8.3*	10 381	12 811
Dettes fournisseurs et passifs sur contrats	*4.8*	611 756	509 336
Autres passifs courants	*4.9*	40 616	31 943
Passifs d'impôts courants	*9.1*	4 357	1 970
Total des passifs courants		**668 734**	**556 809**
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**1 107 043**	**1 004 842**

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(En milliers d'euros)	Notes	2023	2022
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		**(2 685)**	**(24 970)**
Amortissements et dépréciations des immobilisations		61 301	44 857
Charge relative aux paiements fondés sur des actions		7 983	6 464
Coût de l'endettement financier		(4 230)	(1 199)
Charge d'impôts		(4 865)	11 089
Dotations nettes aux provisions et avantages au personnel		180	(622)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence, incluant les dividendes reçus		1 120	(383)
Neutralisation des plus ou moins-values de cession		(1 048)	20
Autres éléments sans effets de trésorerie		(15 797)	(7 210)
Impôts recouvrés / payés		(5 568)	(7 818)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(23 682)	53 427
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	***11.2***	**12 709**	**73 655**
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(49 217)	(25 450)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 242	-
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		(36 640)	(8 717)
Diminution (augmentation) des prêts		(1 678)	(3 246)
Diminution (augmentation) des actifs financiers non courants		(597)	(875)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	***11.3***	**(86 890)**	**(38 288)**
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Souscriptions d'emprunts		-	-
Remboursements d'emprunts		(1 713)	(1 519)
Remboursement des dettes de loyer		(10 622)	(6 836)
Intérêts financiers reçus (payés)		5 676	2 006
Augmentation (réduction) de capital par les actionnaires		1 620	3 744
Cession (acquisition) des actions propres		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	***11.4***	**(5 039)**	**(2 605)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette de trésorerie passive à l'ouverture		**303 345**	**262 694**
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie nette de trésorerie passive avant incidence des différences de conversion		(79 220)	32 762
Incidence des différences de conversion		(9 904)	7 889
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette de trésorerie passive à la clôture	***11.1***	**214 221**	**303 345**
Dont :			
● *Trésorerie et équivalents de trésorerie*		*214 221*	*303 345*
● *Trésorerie passive*		-	-

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros, excepté pour le nombre d'actions	Part attribuable au Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle [3]	TOTAL CAPITAUX PROPRES
	Nombre d'actions	Capital Social	Primes d'émission	Actions auto-détenues	Réserves consolidées	Ecarts de conversion [1]	Capitaux propres Part du Groupe [2]		
CAPITAUX PROPRES AU 1er JANVIER 2022	**96 054 202**	**480**	**464 975**	**(1 274)**	**(51 054)**	**(8 741)**	**404 386**	**4 423**	**408 809**
Réévaluations du passif net des régimes à prestations définies					264		264		264
Différences de conversion						(4 403)	(4 403)	(1 644)	(6 047)
Autres éléments du résultat global		**-**	**-**	**-**	**264**	**(4 403)**	**(4 139)**	**(1 644)**	**(5 783)**
Résultat de l'exercice (perte)					(29 762)		(29 762)	4 792	(24 970)
Résultat global		**-**	**-**	**-**	**(29 498)**	**(4 403)**	**(33 901)**	**3 148**	**(30 753)**
Augmentation de capital	709 907	4	3 740				3 744		3 744
Variations nettes des titres auto-détenus				(83)	(495)		(578)		(578)
Paiements fondés sur des actions					5 045		5 045	3	5 048
Variation de périmètre					(3 171)		(3 171)	375	(2 796)
Autres					386		386	1 002	1 387
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2022	**96 764 109**	**484**	**468 715**	**(1 358)**	**(78 787)**	**(13 143)**	**375 911**	**8 951**	**384 862**
Réévaluations du passif net des régimes à prestations définies					454		454		454
Différences de conversion						(8 779)	(8 779)	(4 541)	(13 319)
Autres éléments du résultat global		**-**	**-**	**-**	**454**	**(8 779)**	**(8 324)**	**(4 541)**	**(12 865)**
Résultat de l'exercice (perte)					(5 482)		(5 482)	2 798	(2 685)
Résultat global		**-**	**-**	**-**	**(5 028)**	**(8 779)**	**(13 807)**	**(1 743)**	**(15 549)**
Augmentation de capital	322 241	2	1 619				1 620		1 620
Variations nettes des titres auto-détenus				245	(67)		178		178
Paiements fondés sur des actions					7 064		7 064		7 064
Variation de périmètre					(204)	3	(201)	26	(175)
Autres							-	1 208	1 208
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2023	**97 086 350**	**485**	**470 334**	**(1 113)**	**(77 022)**	**(21 919)**	**370 766**	**8 442**	**379 208**

(1) La variation des écarts de conversion correspond à l'impact des variations de taux sur les capitaux propres libellés en devises autres que l'Euro de nos filiales étrangères. La variation des écarts de conversion provient majoritairement en 2023 de nos sociétés basées en Inde et en Turquie, et en 2022 de nos sociétés basées en Russie et en Turquie, partiellement compensée par celles aux Etats Unis.

(2) Pour les « Capitaux propres - Part du Groupe » :

- *en 2023, la ligne « Variation de périmètre » correspond à l'acquisition de 1 % complémentaire de la société Nuclear Blast GmbH portant sa participation à 100 % ;*
- *en 2022, la ligne « Variation de périmètre » correspond à la valorisation de l'option croisée d'achat-vente pour les 47 % restants de Morning Glory Music (voir Note 2.2 - Périmètre de consolidation et Note 2.3 - Regroupement d'entreprises).*

(3) Pour les « Participations ne donnant pas le contrôle » :

- *en 2023, la ligne « Autres » correspond à la comptabilisation de l'affectation du prix d'acquisition définitive de la société Morning Glory Music (MGM) acquise en 2022 ;*
- *en 2022, la ligne « Variation de périmètre » correspond principalement à l'acquisition d'une participation complémentaire de 2 % au capital de la société 6&7 précédemment consolidée par la méthode de mise en équivalence à 49 %. La société est désormais consolidée selon la méthode de l'intégration globale à 51 % (voir Note 2.2 - Périmètre de consolidation, Note 2.3 - Regroupement d'entreprises et Note 10.3 - Participations ne donnant pas le contrôle). La ligne « Autres » correspond à la comptabilisation de l'affectation du prix d'acquisition définitive de la société Jo&Co acquise en 2021.*

1 Notes annexes aux états financiers consolidés

Présentation du Groupe

La société Believe SA (ci-après la « Société ») a été immatriculée le 7 avril 2005. La Société est domiciliée en France. Son siège social se situe au 24 rue Toulouse Lautrec - 75017 Paris - France.

Le Groupe est l'un des leaders du marché de la musique numérique pour les labels indépendants et les artistes locaux. Le Groupe est doté d'une solide expérience dans le domaine du développement numérique des artistes et dans l'optimisation de la performance de catalogue. Le Groupe a construit son modèle pour être au cœur de la révolution numérique de l'industrie de la musique et bénéficier ainsi des tendances structurelles favorables du marché. Le modèle d'affaires du Groupe consiste à partager avec les artistes les revenus générés au travers des plateformes de distribution numérique et des réseaux sociaux. La croissance de cette quote-part de revenus provient de l'attractivité du Groupe auprès des artistes et labels locaux ainsi que des évolutions structurelles du marché. Son implantation internationale est un facteur clé de différenciation, car le Groupe a commencé très tôt à investir hors de France, notamment dans les marchés européens et asiatiques, où le Groupe a pu construire de solides positions au cours des dernières années. Alors que le taux de pénétration du streaming par abonnement est élevé sur certains marchés matures tels que les pays d'Europe du Nord, il est encore relativement faible dans certains autres pays développés où le marché de la musique enregistrée est de taille significative. C'est le cas de l'Europe occidentale et de certains marchés dits émergents, tels que l'Amérique latine, l'Europe de l'Est et la région Asie-Pacifique, où le potentiel de croissance est donc très significatif.

Le Groupe cible en priorité des genres de musique digitaux, dont la promotion et le marketing se font principalement sur les plateformes de streaming et de médias sociaux. Les revenus générés sur ces plateformes constituent également la principale source de monétisation pour les artistes du genre concerné. Believe propose par ailleurs des offres dédiées pour les artistes digitaux et les labels en fonction de leurs besoins et stades de développement. Le Groupe est ainsi organisé en tant que plateforme numérique mondiale, qui développe pour tous les artistes des solutions technologiques à forte valeur ajoutée, adaptées à chaque étape de leur carrière, qu'ils soient créateurs de musique, artiste émergent, artiste confirmé ou artiste de premier plan. Cette approche qui permet de couvrir toutes les catégories d'artistes, du créateur de musique à l'artiste de premier plan, est un autre facteur de différenciation, Believe étant un des seuls groupes de musique à offrir des solutions adaptées à chaque étape de carrière de l'artiste.

Le Groupe a construit un modèle unique basé sur une plateforme technologique centrale évolutive grâce à l'utilisation intensive des données, qui permet de fournir le même niveau de service dans toutes les géographies tout en générant des économies d'échelle. Les équipes déployées dans les entités locales s'appuient sur les produits et solutions développés par la Plateforme Centrale pour accompagner le développement des artistes et labels locaux. Cette organisation permet au Groupe de conduire de manière efficace et rentable ses activités. Cette organisation articulée entre une Plateforme Centrale et des équipes locales solides avec une forte expertise en musique et en numérique, formées au meilleur usage des outils et solutions développées centralement, permet d'offrir la meilleure qualité de service possible.

Avec 1 919 salariés au 31 décembre 2023 et une présence dans plus de 50 pays, le Groupe bénéficie ainsi de capacités technologiques de pointe et met au service des artistes son expertise musicale, en marketing numérique et analyse de données partout dans le monde, avec notamment l'appui de plus de 250 experts produits et IT. Le Groupe exploite plusieurs marques commerciales dont Believe, TuneCore, Nuclear Blast, Naïve, Groove Attack, AllPoints, Ishtar and Byond.

Ses principales filiales sont situées dans les pays suivants : Allemagne, Canada, Chine, États-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni, Russie, Singapour et Turquie.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme le « Groupe »).

Faits marquants de l'exercice 2023

Acquisition de Sentric Music Group

Le 29 mars 2023, le Groupe a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société Sentric Music Group Ltd, plateforme technologique indépendante d'édition musicale (voir Note 2.2 - *Périmètre de consolidation* et Note 2.3 - *Regroupement d'entreprises*).

La plateforme propriétaire et innovante proposée par Sentric est une des solutions les plus avancées du marché, capable de gérer les droits d'édition d'artistes auto-distribués de manière rentable et à grande échelle, tout en offrant des contrats d'édition globaux aux ayants-droits de l'industrie musicale, et ce à chaque étape de leur développement. La technologie sur laquelle repose Sentric offre une infrastructure parfaitement adaptée à la gestion des droits numériques liés à l'édition musicale, tout en fournissant aux auteurs-compositeurs et aux éditeurs un portail incluant une suite d'outils et de données exploitables, afin de mettre en place leurs stratégies. L'équipe globale de Sentric est experte en matière de reversements, de suivi d'activité et d'usage, de gestion des droits et de synchronisation, s'appuyant sur une réelle connaissance des spécificités territoriales à tous les niveaux de l'entreprise.

L'expertise de Sentric en matière d'édition, ses technologies de pointe et sa plateforme unique de gestion de droits, combinées à l'expertise de Believe sur la musique numérique et à sa présence mondiale, vont permettre de développer une offre complète pour les auteurs-compositeurs et les éditeurs à tous les niveaux.

Le groupe Sentric se composait des entités suivantes au 29 mars 2023 :

Sociétés	Pays
Sentric Music Group Ltd	Royaume-Uni
Sentric Music Ltd	Royaume-Uni
Sentric Music Trustees Ltd	Royaume-Uni
Sentric Music Copyrights Ltd	Royaume-Uni
RightsApp Ltd	Royaume-Uni
IQ Music Ltd	Royaume-Uni
Black Rock Publishing Ltd	Royaume-Uni
Masstrax Music Ltd	Royaume-Uni
Sentric Music (Switzerland) Ltd	Royaume-Uni
Sentric Music (Canada) Ltd	Royaume-Uni
Sentric Music Publishing Ltd	Royaume-Uni
Sentric Music Inc.	États-Unis
Sentric Music Publishing Pty. Ltd	Australie

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
1.1. Référentiel appliqué et déclaration de conformité
1.2. Base de préparation
1.3. Recours à jugement et estimation

Note 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation
2.2. Périmètre de consolidation
2.3. Regroupement d'entreprises
2.4. Sociétés mises en équivalence

Note 3. INFORMATION SECTORIELLE
3.1. Identification des secteurs opérationnels
3.2. Données sectorielles clés
3.3. Réconciliation avec les données financières du Groupe
3.4. Informations par zones géographiques
3.5. Clients importants

Note 4. DONNÉES OPÉRATIONNELLES
4.1. Chiffre d'affaires
4.2. Coût des ventes
4.3. Produits et charges opérationnels
4.4. Autres produits et charges opérationnels
4.5. Créances clients et autres actifs courants
4.6. Avances aux artistes et labels
4.7. Stocks
4.8. Dettes fournisseurs et passifs sur contrats
4.9. Autres passifs courants
4.10. Autres passifs non courants

Note 5. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL
5.1. Effectifs
5.2. Avantages du personnel
5.3. Engagements pour retraites et assimilés
5.4. Paiements fondés sur des actions
5.5. Rémunération des dirigeants

Note 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
6.1. Goodwill
6.2. Autres immobilisations incorporelles
6.3. Immobilisations corporelles
6.4. Test de dépréciation des actifs immobilisés

Note 7. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Note 8. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS
8.1. Actifs et passifs financiers
8.2. Gestion des risques financiers
8.3. Endettement financier brut
8.4. Endettement financier net
8.5. Dettes locatives
8.6. Résultat financier

Note 9. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT
9.1. Impôts sur le résultat
9.2. Impôts différés
9.3. Incertitudes quant aux traitements relatifs à l'impôt sur le résultat

Note 10. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION
10.1. Évolution du capital
10.2. Dividendes
10.3. Participations ne donnant pas le contrôle
10.4. Résultat par action

Note 11. FLUX DE TRÉSORERIE
11.1. Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie
11.2. Flux nets de trésorerie liés à l'activité
11.3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement
11.4. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement
11.5. Cash-flow libre

Note 12. AUTRES INFORMATIONS
12.1. Honoraires des Commissaires aux comptes
12.2. Parties liées
12.3. Engagements hors bilan
12.4. Événements postérieurs à la clôture

NOTE 1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel appliqué et déclaration de conformité

Contexte de publication des états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS *(International Financial Reporting Standards)* tel que publié par l'IASB *(International Accounting Standards Board),* et adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2023.

Le référentiel international comprend les normes IFRS *(International Financial Reporting Standards),* les normes IAS *(International Accounting Standards),* ainsi que leurs interprétations SIC *(Standing Interpretations Committee)* et IFRIC *(International Financial Reporting Interpretations Committee).* L'ensemble des normes adoptées par l'Union Européenne (UE) peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne : http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1803/oj .

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2023 le 13 mars 2024.

Concernant les évènements survenus post-clôture, seuls les évènements survenus entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes du 13 mars 2024 ont été traités conformément à IAS 10 – *Événements postérieurure*. Ces évènements sont décrits dans la Note 12.4 - *Évènements postérieurs à la clôture* qui présente les évènements significatifs intervenus sur la période précitée.

Normes, amendements et interprétations appliqués par le Groupe

Le Groupe applique les normes et amendements parus au Journal officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2023. Les nouveaux textes d'application obligatoire ou optionnelle dans les comptes consolidés au 1er janvier 2023 sont les suivants :

- amendements à IAS 1 : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- amendements à IAS 8 : Définition des estimations comptables ;
- amendements à IAS 12 : Impôts sur le résultat – Impôt différé lié aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique ;
- amendements à IAS 12 : Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2.

L'Union européenne a adopté le 14 décembre 2022 une directive mettant en oeuvre la réforme du « Pilier 2 » de l'OCDE. La France a voté cette transposition dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024. Les règles dites du « Pilier 2 » s'appliquent donc à toutes les entités effectivement contrôlées par Believe. L'IASB a publié en mai 2023 une modification d'IAS 12 qui comprend une exemption temporaire obligatoire, pour l'exercice 2023, relative à l'application d'IAS 12 aux calculs du « Pilier 2 ». Cet amendement a été formellement adopté par l'Union Européenne en novembre 2023 et est donc pleinement applicable. Le Groupe n' a pas enregistré d'effets d'impôts différés liés à l'entrée en vigueur du « Pilier 2 » dans ses états financiers. À ce stade de nos travaux, nous considérons que même si le Groupe pourrait être soumis aux règles du « Pilier 2 » à partir du 1er janvier 2024 dans certaines juridictions, le Groupe n'attend pas d'incidences fiscales significatives sur les états financiers.

Ces amendements de normes ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2023.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB non encore adoptés par l'UE ou non appliqués par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2023

Pour l'exercice 2023, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement. Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 31 décembre 2023 pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe sont les suivants :

- amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- amendements à IFRS 16 : Passif de location dans le cadre d'une cession bail.

1.2. Base de préparation

Sauf indication contraire, les données financières sont présentées en milliers d'euros sans décimale, l'euro étant la monnaie de présentation du Groupe. Les arrondis au millier d'euros peuvent conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux des tableaux. Les états financiers consolidés ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évalués conformément aux règles édictées par les IFRS.

Believe présente son compte de résultat consolidé par fonction : les charges opérationnelles sont ventilées en « coût des ventes », « frais marketing et commerciaux », « frais technologie et produits », « frais généraux et administratifs » et « autres produits / (charges) opérationnels».

Les états financiers consolidés fournissent des informations comparatives par rapport à la période précédente. Les notes aux comptes consolidés présentent les principes comptables appliqués dans la même note que les commentaires sur les données chiffrées, afin de faciliter la lecture des états financiers.

1.3. Recours à jugement et estimation

La préparation des états financiers consolidés nécessite le recours à des jugements, estimations comptables et hypothèses pour la détermination de la valeur comptable de certains actifs et passifs et de certains produits et charges. Ces estimations et hypothèses font l'objet d'un examen régulier afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables au vu de l'historique du Groupe, de la conjoncture économique et des informations dont le Groupe dispose. Certains évènements pourraient conduire à des changements des estimations et hypothèses, ce qui aurait une incidence sur la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe. Les estimations et hypothèses qui ont été déterminées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés concernent :

- la détermination de la durée retenue et des taux d'actualisation des contrats de location ;
- l'activation des impôts différés ;
- le caractère recouvrable des avances versées aux artistes et labels ;
- l'estimation du chiffre d'affaires ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs non courants ;
- l'évaluation des incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et estimation des dettes relatives aux compléments de prix ;
- l'évaluation des engagements de retraites et les paiements en actions.

Contrats de location

Le Groupe évalue chaque contrat afin de savoir s'il est, ou contient, un contrat de location.

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16, le Groupe a recours aux estimations et jugements suivants :

- détermination de la durée du contrat de location : la durée de location prise en considération correspond à la période non résiliable de chaque contrat, à laquelle s'ajoutent toutes les options de prolongation que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et toutes les options de résiliation, que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer ; ces estimations prennent en compte l'impact de la décision rendue par l'IFRIC en novembre 2019 relative à la durée des contrats de location ;
- détermination du taux d'actualisation : dans les cas où le taux implicite du contrat n'est pas facilement déterminable, le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt marginal à la date de commencement du contrat. Ce taux est déterminé à partir du taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays et, le cas échéant, d'un risque propre à l'entité concernée ou à l'actif loué. Les taux utilisés ont été déterminés de façon à refléter le taux qui serait obtenu pour un emprunt avec un profil de paiement des flux similaires, c'est-à-dire un taux reflétant la duration du contrat.

Activation des impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable du fait de bénéfices taxables futurs ou lorsque les pertes reportables pourront être imputées sur les différences temporelles imposables. L'impôt différé actif est limité, le cas échéant, pour tenir compte du plafonnement du déficit imputable annuellement si la législation fiscale de l'entité impose ce plafonnement.

Caractère recouvrable des avances versées aux artistes et labels

Dans le cadre de certains contrats signés avec des artistes et des labels, le Groupe est amené à verser des avances dont le recouvrement se fera sur les reversements qui leur seront dus dans le futur. Les avances sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles sont versées et sont comptabilisées en charges au fur et à mesure que les droits y afférents sont dus aux artistes et labels.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe ou non un doute sur le caractère recouvrable de ces avances sur la base des estimations des performances futures des artistes et des labels qui serviront de base pour le calcul des redevances dues. Les performances futures sont évaluées en fonction (i) de la projection des recoupements des 3 derniers mois sur la durée restante du contrat initial permettant d'identifier les artistes et labels pour lesquels il peut exister un doute sur le caractère recouvrable de leurs avances et (ii) d'entretiens avec le management opérationnel permettant la prise en compte d'éléments qualitatifs (par exemple : une sortie d'album qui vient juste d'avoir lieu et qui ne se retranscrit pas encore dans les revenus générés sur le dernier trimestre, ou encore le lancement d'une campagne de dynamisation du catalogue).

Ainsi, le solde des avances est déprécié si les performances futures sont considérées comme n'étant pas suffisantes. Les avances maintenues à l'actif sont ventilées entre une part courante (part que le Groupe s'attend à recouvrer dans les 12 mois suivants la clôture) et une part non courante.

L'affectation des avances restantes à recouper en courant et non courant se fait selon la même méthode de projection des recoupements des 3 derniers mois que pour l'évaluation du caractère recouvrable. Pour les contrats signés dans l'année, en l'absence d'historique de recoupement, le Groupe applique un taux de recoupement moyen selon la tendance observée sur les 5 derniers exercices. Cette analyse est mise à jour annuellement sur la base du réel. L'affectation en courant et non courant est par ailleurs mise à jour sur les avances significatives en tenant compte de l'analyse décrite ci-avant.

Estimation du chiffre d'affaires

Le Groupe réalise une estimation du chiffre d'affaires relative aux rapports de vente (activité de musique enregistrée) et aux relevés de redevances (activité d'édition musicale) non parvenus à la clôture sur la base des observations historiques.

Pour l'activité de musique enregistrée, la méthode d'estimation retenue se base sur la moyenne pondérée de la croissance mensuelle par plateforme ayant contractualisé avec le Groupe au cours des trois dernières années, complétée éventuellement d'éléments spécifiques connus pour une plateforme. En effet, à la date de clôture des comptes, le Groupe possède des informations complémentaires permettant de corroborer les estimations réalisées avec d'une part, l'obtention de rapports de vente dans les jours qui précèdent ou suivent la clôture, pour lesquelles les factures ne sont pas encore établies mais pour lesquels le montant de la facture à établir est connu, et d'autre part l'utilisation d'outils qui permettent la remontée des plateformes d'estimations de chiffre d'affaires financé par la publicité. Ces éléments permettent au Groupe de s'assurer de la fiabilité des estimations réalisées.

Pour l'activité d'édition musicale, il n'existe pas, de la part des organismes de gestion collective, un rapport mensuel d'utilisation de la musique des artistes avant la réception du relevé qui accompagne le paiement de la redevance. Par conséquent, le Groupe modélise les redevances attendues sur la base des tendances passées.

Tests de dépréciation des actifs

Dans le cadre des tests de dépréciation des actifs, le Groupe utilise des hypothèses mises à jour *a minima* annuellement, relatives à la détermination des unités génératrices de trésorerie (UGT), des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation. Les hypothèses retenues et les résultats des tests de sensibilité des valeurs recouvrables sont décrits en Note 6.4 – *Test de dépréciation des actifs immobilisés*.

Évaluation des incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et estimation des dettes relatives aux compléments de prix

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises,* en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le Groupe reconnaît à leur juste valeur les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Ces actifs incorporels sont évalués sur la base de modèles d'évaluation nécessitant d'estimer des hypothèses de flux de trésorerie. Les actifs incorporels reconnus et la méthode d'évaluation utilisée sont décrits en Note 6.2 – *Autres immobilisations incorporelles*.

Les dettes assumées relatives aux compléments de prix sont reconnues à leur juste valeur à la date du regroupement.

NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date de perte de contrôle, ainsi que les titres mis en équivalence des entreprises associées et des co-entreprises. Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de leurs situations arrêtées aux dates de clôture annuelles présentées et retraitées, le cas échéant, pour être en accord avec les principes comptables du Groupe. Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées et les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Sociétés contrôlées

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe sont consolidées. Le Groupe contrôle une société lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies :

- il détient le pouvoir sur la société ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables de la société ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur la société de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient en raison de ses liens avec la société.

Mise en équivalence des coentreprises et des entreprises associées

Une coentreprise (ou joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint sur une société, ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une société, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable dans laquelle il a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus directement ou indirectement, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

La participation dans les coentreprises et les entreprises associées est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode consiste à enregistrer une participation dans les sociétés mises en équivalence dans l'état de la situation financière consolidée initialement au coût d'acquisition puis, la valeur comptable de la participation est augmentée ou diminuée de la quote-part du Groupe dans le résultat net de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le *goodwill* des sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable des titres et n'est pas présenté séparément. Il ne fait donc pas l'objet d'un test de dépréciation distinct selon IAS 36.

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises mises en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée dans l'état du résultat net consolidé sur une ligne spécifique dans le résultat opérationnel.

Méthodes de conversion

Conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel la société exerce ses activités. Le Groupe détient deux filiales en Turquie, pays considéré en hyperinflation à partir du 30 avril 2022.

La devise fonctionnelle des sociétés étrangères est la devise locale du pays. Les états financiers des sociétés en devises étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture pour les éléments d'actif et de passif du bilan et au taux de change moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et des flux de trésorerie en l'absence de variations significatives des taux de change. Les états financiers des filiales situées dans des pays en hyperinflation font exception à cette règle et sont convertis en euros au taux de change de clôture, conformément à IAS 21 et IAS 29.

Les écarts de conversion générés sont initialement comptabilisés en autres éléments du résultat global et maintenus dans les capitaux propres, en écarts de conversion.

Transactions en devises étrangères

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat financier.

Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

En l'absence de changement de contrôle, les variations des transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres. Elles sont considérées comme des transactions entre actionnaires, aucun *goodwill* ni impact en résultat ne sont constatés. Ces transactions sont présentées comme des flux liés aux activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

2.2. Périmètre de consolidation

Information sur les sociétés consolidées

Le Groupe exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre. Ces sociétés, consolidées par intégration globale ou mise en équivalence sont les suivantes :

		31 décembre 2023		31 décembre 2022	
Sociétés	Pays	Méthode de consolidation [1]	% d'intérêt	Méthode de consolidation [1]	% d'intérêt
Believe SA	**France**	**Société mère**		**Société mère**	
Believe Digital GmbH	Allemagne	IG	100 %	IG	100 %
GoodToGo GmbH	Allemagne	-	-	IG	100 %
Groove Attack GmbH	Allemagne	-	-	IG	100 %
Justbridge Entertainment GmbH	Allemagne	-	-	IG	100 %
Madizin Music GmbH	Allemagne	IG	51 %	IG	51 %
Nuclear Blast GmbH	Allemagne	IG	100 %	IG	99 %
Rough Trade Distribution GmbH	Allemagne	-	-	IG	100 %
Soulfood Music Distribution GmbH	Allemagne	IG	100 %	IG	100 %
Believe Digital Canada Inc.	Canada	IG	100 %	IG	100 %
Believe Music (Shanghai) Company Ltd	Chine	IG	100 %	IG	100 %
Believe Digital Holdings Inc.	États-Unis	IG	100 %	IG	100 %
Believe International Holding Inc.	États-Unis	IG	100 %	IG	100 %
Believe Music America LLC	États-Unis	IG	100 %	IG	100 %
Nuclear Blast America Inc.	États-Unis	IG	100 %	IG	99 %

		31 décembre 2023		31 décembre 2022	
Sociétés	**Pays**	**Méthode de consolidation** [1]	**% d'intérêt**	**Méthode de consolidation** [1]	**% d'intérêt**
TuneCore Inc.	États-Unis	IG	100 %	IG	100 %
6&7 SAS	France	IG	51 %	IG	51 %
Jo and Co SAS	France	IG	51 %	IG	51 %
Lili Louise Musique SAS [2]	France	ME	49 %	ME	49 %
Morning Glory Music SAS	France	IG	53 %	IG	53 %
Play 2 SAS	France	ME	25 %	ME	25 %
Structure PY SAS [2]	France	ME	24 %	ME	24 %
Believe Digital Private Ltd	Inde	IG	100 %	IG	100 %
Canvas Talent Private Ltd	Inde	IG	100 %	IG	100 %
Entco Music Private Ltd	Inde	IG	100 %	IG	100 %
Ishtar Music Private Ltd	Inde	-	-	IG	100 %
SPI Music Private Limited	Inde	IG	100 %	IG	100 %
PT Believe Music Indonesia	Indonésie	IG	100 %	IG	100 %
Believe Digital SRL	Italie	IG	100 %	IG	100 %
Believe Japan GK	Japon	IG	100 %	-	-
TuneCore Japan KK	Japon	IG	55 %	IG	55 %
Believe International SARL	Luxembourg	IG	100 %	IG	100 %
Viva Music and Artists Group Inc. [2]	Philippines	ME	15 %	ME	15 %
Believe Direct Ltd	Royaume-Uni	IG	100 %	IG	100 %
GS Believe LLP	Royaume-Uni	ME	50 %	ME	50 %
Nuclear Blast (UK) Ltd	Royaume-Uni	IG	100 %	IG	99 %
Sentric Music Group Ltd [2]	Royaume-Uni	IG	100 %	-	-
Believe Digital OOO	Russie	IG	100 %	IG	100 %
Believe Music Sea Pte Ltd	Singapour	IG	100 %	IG	100 %
Believe Taiwan Inc.	Taiwan	IG	100 %	IG	100 %
Believe Digital Holdings (Thailand) Co., Ltd	Thailande	IG	95 %	-	-
Believe Digital (Thailand) Co., Ltd	Thailande	IG	100 %	-	-
Doğan Müzik Yapım ve Ticaret A.Ş.	Turquie	IG	60 %	IG	60 %
Netd Müzik Video Dijital Platform ve Ticaret A.Ş.	Turquie	IG	60 %	IG	60 %

(1) IG : Intégration Globale ; ME : Mise en équivalence.

(2) Ces entités, consolidées dans les états financiers du Groupe, incluent les sociétés contrôlées directement par celles-ci.

La date de clôture des comptes consolidés est le 31 décembre. Toutes les sociétés du Groupe clôturent le 31 décembre et ont un exercice de 12 mois, à l'exception des sociétés situées en Inde et de Sentric Music Publishing Pty. Ltd qui clôturent respectivement au 31 mars et au 30 juin de chaque année. Ces sociétés préparent une situation au 31 décembre pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Toutes les filiales allemandes énumérées ci-dessus et incluses dans l'état de la situation financière consolidée sont exemptées de l'obligation de publier des comptes individuels et consolidés pour l'exercice 2023, conformément aux articles 264, 264b et 291 du Code de commerce allemand (Handelsgesetzbuch - HGB) et de l'obligation de publier des rapports de gestion (Groupe) pour l'exercice 2023, conformément à l'article 325 dudit code.

Information sur les sociétés non consolidées

Sociétés	Pays	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		% d'intérêt	
Phononet GmbH	Allemagne	0,6 %	0,6 %
Triller Acquisition LLC	États-Unis	0,3 %	0,3 %
IRCAM Amplify SAS	France	9,3 %	6,7 %
Uni-T SAS	France	24,4 %	24,4 %
Rapsodie SAS	France	2,8 %	2,8 %

La valeur des titres dans les sociétés non consolidées est comptabilisée au bilan sur la ligne « Actifs financiers non courants » et détaillée en Note 8.1 – *Actifs et passifs financiers*.

Évolutions du périmètre en 2023

- Le 29 mars 2023, le Groupe a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société Sentric Music Group Ltd, plateforme technologique indépendante d'édition musicale. L'ensemble du Groupe Sentric (voir les *Faits marquants de l'exercice 2023*) est consolidé selon la méthode de l'intégration globale à 100 % depuis le 31 mars 2023 ;
- Le 2 juin 2023, le Groupe a souscrit à l'augmentation de capital de la société IRCAM Amplify SAS, filiale de l'Institut de recherche et de coordination acoustique / musique (IRCAM) chargée d'en valoriser les licences et le savoir-faire, et détient désormais 9,3 % du Capital de la société. La société n'est pas consolidée ;
- Le 8 août 2023, les sociétés GoodToGo GmbH, Justbridge Entertainment GmbH et RoughTrade Distribution GmbH ont fusionné dans l'entité Groove Attack GmbH; puis l'entité Groove Attack GmbH a fusionné dans l'entité Believe Digital GmbH, avec effet rétroactif au 1er janvier 2023 ;
- Le 12 septembre 2023, les sociétés Sentric Music Trustees Ltd et RightsApp Ltd ont été dissoutes ;
- Le 20 septembre 2023, le Groupe a acquis 1 % complémentaire de la société Nuclear Blast GmbH pour un montant non significatif, portant sa participation à 100 % ;
- Le 26 septembre 2023, la société Sentric Music (Canada) Ltd a été dissoute ;
- Le 27 novembre 2023, la société Ishtar Music Private Ltd a fusionné dans Believe International SARL avec effet rétroactif au 1er juillet 2023 ;
- Par ailleurs, le Groupe a créé au cours de l'exercice 2023 les sociétés Believe Digital Holdings (Thailand) Co., Ltd, Believe Digital (Thailand) Co., Ltd et Believe Japan GK qui sont consolidées depuis leur date de création par la méthode de l'intégration globale à respectivement 95 %, 100 % et 100 %.

Évolutions du périmètre en 2022

- Le 1er janvier 2022, le Groupe a vendu sa participation au Capital des sociétés Chimperator Productions Verwaltungs GmbH et Chimperator Productions GmbH & Co. KG pour un montant non significatif ;
- Le 4 février 2022, le Groupe a exercé son option d'achat pour l'acquisition d'une participation complémentaire de 2 % au capital de la société 6&7 précédemment consolidée par la méthode de mise en équivalence à 49 %. La société est désormais consolidée selon la méthode de l'intégration globale à 51 % depuis le 1er janvier 2022 ;
- Le 13 juillet 2022, le Groupe a souscrit à l'augmentation de Capital de la société Rapsodie SAS et détient désormais 2,8 % du Capital de la société. La société n'est pas consolidée ;
- Le 7 octobre 2022, le Groupe a créé la société Madizin Music GmbH avec des partenaires en Allemagne. La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à 51 % depuis cette date ;
- Le 16 novembre 2022, le Groupe a acquis une participation majoritaire de 53 % au capital de la société Morning Glory Music SAS (« MGM »). Une option croisée d'achat-vente sur les titres restants existe avec deux tranches sur deux périodes d'exercice distinctes. La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à 53 % depuis cette date ;
- Le 19 décembre 2022, le Groupe a souscrit à l'augmentation de Capital de la société Structure PY SAS et détient désormais 24 % du Capital de la société. La société est consolidée selon la méthode de mise en équivalence depuis le 31 décembre 2022 ;
- Par ailleurs, le Groupe a créé au cours de l'exercice 2022 les sociétés Believe Taiwan Inc. et PT Believe Music Indonesia qui sont consolidées depuis leur date de création par la méthode de l'intégration globale à 100 %.

2.3. Regroupement d'entreprises

Règles et méthodes

La norme IFRS 3 définit le regroupement d'entreprises comme une transaction ou autre évènement permettant d'obtenir le contrôle d'une ou plusieurs entreprises. Une entreprise étant considérée comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs, susceptible d'être exploité et géré dans le but de fournir des biens ou des services à des clients, de produire des revenus de placement (tels que des dividendes ou des intérêts) ou de tirer d'autres produits d'activités ordinaires. Ainsi, une entreprise se compose d'intrants et de processus, appliqués à ces intrants, qui ont la capacité de contribuer à la création d'extrants. Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

À la date d'acquisition, le *goodwill* correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris les éventuels compléments de prix, augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle ;
- le montant des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition, évalués à la juste valeur.

Les coûts liés à l'acquisition sont constatés en charges sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels » au cours de la période où ils sont engagés. Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, le complément de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes, sauf s'il correspond à un instrument de capitaux propres.

À compter de la fin du délai d'affectation du prix d'acquisition qui intervient au plus tard un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de la juste valeur d'un complément de prix éventuel est constaté en résultat. À l'intérieur du délai d'affectation, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont également comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels ». Les autres changements sont comptabilisés en contrepartie du *goodwill*.

Actifs et passifs identifiés

Lors de l'affectation du prix d'acquisition, le Groupe peut reconnaître :

- un actif de relations avec les artistes et labels généralement évalué selon la méthode des surprofits. Cette méthode repose sur l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets qui devraient être générés au travers de ces relations détenues par l'entreprise acquise à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux actifs de support ;
- un catalogue généralement évalué selon la méthode des surprofits. Cette méthode repose sur l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets qui devraient être générés par le catalogue détenu par l'entreprise acquise à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux actifs de support ;
- une marque généralement valorisée par la méthode des redevances. Cette méthode repose sur l'estimation des redevances actualisées qui devraient être évitées à la suite de l'acquisition de la marque.

Pour les entités acquises au cours des exercices 2023 et 2022, la comptabilisation provisoire et définitive d'acquisitions, nette des impôts différés, s'analyse comme suit :

	Acquisitions de l'exercice 2023		Acquisitions de l'exercice 2022		
(En milliers d'euros)	**Sentric Music Group** [2]	**Total**	6&7	Morning Glory Music [1]	**Total**
Marques, nettes d'ID	-	-	846	2 596	3 442
Catalogues, nets d'ID	-	-	291	-	291
Relations avec les artistes et labels, nettes d'ID	4 500	4 500	-	-	-
Autres actifs / (passifs) identifiés	6 829	6 829	-	(180)	(180)
TOTAL ACTIF NET ACQUIS À 100 % [A]	**11 329**	**11 329**	**1 137**	**2 416**	**3 553**
Quote-part de Believe (= % x A) [B]	11 329	11 329	577	1 288	1 865
Prix d'acquisition [C]	47 346	47 346	2 101	3 942	6 043
***Goodwill* [C]-[B]**	**36 017**	**36 017**	**1 524**	**2 654**	**4 178**

(1) L'acquisition de MGM au cours de l'exercice 2022 présente un Goodwill de 2 654 milliers d'euros à la suite de l'affectation du prix d'acquisition définitive. Le Goodwill tel que présenté et comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 était de 4 032 milliers d'euros.

(2) Comptabilisation provisoire

Acquisitions au cours de l'exercice 2023

Sentric Music Group

Un actif de relations avec les artistes et labels a été reconnu.

Le groupe Believe a acquis 100 % du capital de la société Sentric Music Group Ltd pour un montant de 47 346 milliers d'euros. Aucun complément de prix n'est associé à cette acquisition.

La trésorerie acquise dans le cadre de l'acquisition de Sentric est de 11 412 milliers d'euros.

Données contributives des acquisitions réalisées

Les contributions de Sentric au chiffre d'affaires et au résultat net consolidé du Groupe au 31 décembre 2023 sont respectivement de 19 263 milliers d'euros et 1 409 milliers d'euros. Si l'acquisition de la société avait eu lieu le 1er janvier 2023, le montant de la contribution au chiffre d'affaires et au résultat net consolidé du Groupe au 31 décembre 2023 auraient été respectivement de 27 456 milliers d'euros et 1 838 milliers d'euros.

Acquisitions au cours de l'exercice 2022

MGM

En raison de l'acquisition de la société en fin d'année, l'allocation du prix d'acquisition n'a pu être reflétée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 (valorisation en 2023).

Le groupe Believe a acquis 53 % du capital de la société Morning Glory Music pour un montant de 3 942 milliers d'euros. Une option croisée d'achat-vente sur les 47 % restants existe avec deux tranches sur deux périodes d'exercice distinctes en 2026 et 2029. L'option est valorisée dans les comptes pour un montant de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2022. Aucun complément de prix n'est associé à cette acquisition.

La trésorerie acquise dans le cadre de l'acquisition de la société est non significative.

Données contributives des acquisitions réalisées

Les contributions de MGM au chiffre d'affaires et au résultat net consolidé du Groupe au 31 décembre 2022 sont respectivement de 55 milliers d'euros et (119) milliers d'euros. Si l'acquisition de la société avait eu lieu le 1er janvier 2022, le montant de la contribution au chiffre d'affaires et au résultat net consolidé du Groupe au 31 décembre 2022 auraient été respectivement de 499 milliers d'euros et (423) milliers d'euros.

6&7

Une marque a été valorisée selon la méthode des redevances. Un catalogue a également été reconnu. La prise de participation de 6&7 s'analyse comme suit :

- **prise de participation initiale** (18 octobre 2019) : prise de participation initiale de 49 % concomitamment à la souscription à une augmentation de capital, pour un montant total de 1,5 million d'euros ;
- **prise de participation complémentaire** (4 février 2022) : exercice de l'option d'achat d'une prise de participation complémentaire de 2 % pour un montant de 0,6 million d'euros.

La trésorerie acquise dans le cadre de l'acquisition de 6&7 est de 479 milliers d'euros.

Données contributives des acquisitions réalisées

Les contributions de 6&7 au chiffre d'affaires et au résultat net consolidé du Groupe au 31 décembre 2022 sont respectivement de 248 milliers d'euros et 513 milliers d'euros. La contribution au chiffre d'affaires du Groupe n'inclut pas le chiffre d'affaires généré par Believe au titre du contrat de distribution préexistant à l'acquisition. Ces données reflètent une contribution au Groupe sur une période de 12 mois, la société étant consolidée par la méthode de l'intégration globale depuis le 1er janvier 2022.

2.4. Sociétés mises en équivalence

Règles et méthodes comptables

La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée dans l'état du résultat net consolidé sur une ligne spécifique dans le résultat opérationnel.

Tableau de variation des participations dans les sociétés mises en équivalence

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Participation dans les sociétés mises en équivalence à l'ouverture	**50 657**	**49 353**
Quote-part du résultat net des coentreprises et des entreprises associées	(301)	1 233
Dividendes	(820)	(850)
Variation de périmètre	-	1 582
Écarts de conversion et autres	(722)	(660)
PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE À LA CLÔTURE	**48 815**	**50 657**

En 2022, la ligne « Variation de périmètre » correspond à :

- l'acquisition d'une participation complémentaire de 2 % au capital de la société 6&7 précédemment consolidée par la méthode de mise en équivalence à 49 %. La société est désormais consolidée selon la méthode de l'intégration globale à 51 % (voir Note 2.2 – *Périmètre de consolidation* et Note 2.3 – *Regroupement d'entreprises*) ;
- l'acquisition de Structure PY (voir Note 2.2 – *Périmètre de consolidation*).

Le Groupe n'a pas décelé d'indices de perte de valeur sur les participations mises en équivalence.

Tableau de détail des sociétés mises en équivalence

		31 décembre 2023		31 décembre 2022	
(En milliers d'euros, excepté pour le % d'intérêts)	Pays	Valeur de mise en équivalence	% d'intérêts	Valeur de mise en équivalence	% d'intérêts
Groupe Lili Louise [1]	France	10 887	49 %	11 174	49 %
Play 2 SAS	France	12 345	25 %	12 633	25 %
Groupe Structure [2]	France	2 518	24 %	3 120	24 %
Viva Music and Artists Group Inc.	Philippines	22 289	15 %	22 976	15 %
GS Believe LLP	Royaume-Uni	777	50 %	754	50 %
TOTAL		**48 815**		**50 657**	

(1) Le Groupe Lili Louise est constitué de 4 sociétés.
(2) Le Groupe Structure est constitué de 5 sociétés.

Données financières des sociétés mises en équivalence

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence correspondent aux montants décrits dans les états financiers de la coentreprise ou de l'entreprise associée. Elles se décomposent comme suit :

	2023					2022				
(En milliers d'euros)	Groupe Lili Louise [1]	Viva MAG	Play 2	Autres	Total	Groupe Lili Louise[1]	Viva MAG	Play 2	Autres	Total
Chiffre d'affaires	19 029	18 090	25 790	328	**63 238**	15 112	15 333	24 525	-	**54 971**
Résultat net	(287)	2 325	340	(3 155)	**(777)**	(224)	3 251	2 747	337	**6 111**
QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET	**(141)**	**349**	**85**	**(594)**	**(301)**	**(110)**	**488**	**687**	**169**	**1 233**

	31 décembre 2023					31 décembre 2022				
(En milliers d'euros)	Groupe Lili Louise [1]	Viva MAG	Play 2	Autres	Total	Groupe Lili Louise [1]	Viva MAG	Play 2	Autres	Total
Actifs non courants	25 484	156 611	55 568	13 471	**251 133**	25 533	157 360	56 286	13 000	**252 179**
Actifs courants	15 380	17 541	78 945	4 728	**116 594**	15 109	20 553	65 136	1 621	**102 419**
Passifs non courants	1 558	12 650	7 760	3 125	**25 093**	1 886	13 594	8 062	-	**23 542**
Passifs courants	14 711	12 911	77 375	3 691	**108 687**	13 575	11 146	62 828	113	**87 662**

(1) Le Groupe Lili Louise est constitué de 4 sociétés.

Transactions avec les sociétés mises en équivalence (en tant que parties liées)

Les états financiers consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les sociétés mises en équivalence. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Prêts	4 924	3 246
Avances aux artistes et labels	1 466	-
Créances clients	132	386
Dettes fournisseurs et passifs sur contrats	5 773	6 198

(En milliers d'euros)	2023	2022
Redevances	(20 054)	(18 056)
Frais marketing et commerciaux	-	386

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Identification des secteurs opérationnels

Règles et méthodes comptables

L'information financière sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels* et se fonde exclusivement sur le Reporting interne utilisé par le Conseil d'administration de Believe, considéré comme le principal décideur opérationnel (PDO) au sens d'IFRS 8, pour évaluer la performance des différents secteurs opérationnels et prendre des décisions sur les ressources à affecter. Cette sectorisation est le reflet de la vision managériale.

Le Groupe a identifié 2 secteurs opérationnels, correspondant aux deux activités proposées par Believe dont les informations sont présentées au Conseil d'administration du Groupe.

- **Solutions Premium,** qui comprennent principalement l'offre de commercialisation, promotion et mise à disposition des contenus numériques des labels et artistes ayant confié au Groupe le développement de leur catalogue auprès de plateformes numériques et médias sociaux, selon le cas, selon un modèle économique de partage de revenus, ainsi que, dans une moindre mesure des solutions d'accompagnement du développement des artistes dans les domaines des ventes de supports physiques, des produits dérivés, de la synchronisation et des droits voisins. Avec l'acquisition de Sentric, Believe a également étendu ses capacités en édition musicale ;
- **Solutions Automatisées,** dans le cadre desquelles le Groupe permet aux artistes, via sa plateforme numérique TuneCore, de distribuer de manière automatisée leurs contenus audio auprès des plateformes de distribution numérique et médias sociaux, en contrepartie du paiement d'un abonnement ou d'un partage de revenus. L'accès à cette plateforme peut, au choix de l'artiste, être notamment complétée par des solutions de synchronisation et d'édition musicale qui s'appuyaient déjà sur Sentric, une des solutions les plus avancées du marché capable de gérer des droits d'artistes auto-distribués de manière rentable..

La « Plateforme Centrale », ne constitue pas un secteur opérationnel selon IFRS 8, mais est présentée dans le Reporting interne et régulièrement suivie et analysée par le Conseil d'administration de Believe. Elle comprend certaines fonctions opérationnelles centralisées :

- les équipes IT, Produits et Opérations qui développent et exploitent la plateforme technologique du Groupe composée notamment d'outils de gestion des contenus et de livraisons aux plateformes, d'interfaces avec les artistes et labels, de systèmes de gestion et d'analyse des données ;
- les équipes Marketing qui développent et exploitent les outils de promotion des artistes ;
- les équipes qui développent et structurent les offres commerciales ;
- et les diverses fonctions supports.

3.2. Données sectorielles clés

Le Groupe a recours aux agrégats suivants pour évaluer la performance des secteurs opérationnels présentés :

- le chiffre d'affaires correspondant au chiffre d'affaires présenté dans les comptes consolidés ;
- l'EBITDA ajusté calculé sur la base du résultat opérationnel avant (i) amortissements et dépréciations, (ii) paiements fondés sur les actions (IFRS 2) y compris charges sociales et abondements de l'employeur, (iii) autres produits et charges opérationnels, et (iv) amortissements des actifs identifiés à la date d'acquisition nets des impôts différés pour la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Aucune donnée bilantielle par secteur opérationnel n'est présentée au PDO.

	2023		2022	
(En milliers d'euros)	**Chiffre d'affaires**	**EBITDA ajusté**	**Chiffre d'affaires**	**EBITDA ajusté**
Solutions Premium	825 119	118 273	712 641	101 270
Solutions Automatisées	55 193	10 109	48 165	6 609
Autre – Plateforme Centrale	-	(78 126)	-	(73 172)
TOTAL	**880 312**	**50 256**	**760 805**	**34 707**

3.3. Réconciliation avec les données financières du Groupe

L'EBITDA ajusté se réconcilie avec le résultat opérationnel comme suit :

(En milliers d'euros)	2023	2022
Résultat opérationnel	**(18 072)**	**(22 265)**
Retraitement des charges de dépréciations et d'amortissements	61 301	44 857
Retraitement des paiements fondés sur des actions y compris charges sociales et abondements de l'employeur	7 983	6 464
Retraitement des autres produits et charges opérationnels	(1 708)	4 888
Retraitement des amortissements des actifs identifiés à la date d'acquisition nets des impôts différés pour la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	753	763
EBITDA AJUSTÉ	**50 256**	**34 707**

3.4. Informations par zones géographiques

Conformément à IFRS 8.33, le chiffre d'affaires réalisé en France et à l'étranger est présenté ci-dessous sur la base de la localisation des opérations du Groupe :

(En milliers d'euros)	2023	2022
17 % France	147 767	128 604
13 % Allemagne	110 863	113 599
30 % Europe hors France et Allemagne	264 625	210 177
15 % Amériques	128 149	109 168
26 % Asie/Océanie/Pacifique	228 907	199 258
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**880 312**	**760 805**

La répartition des actifs non courants (hors actifs financiers non courants, part non courante des avances aux artistes et labels, actifs d'impôt différé) en France et à l'étranger est présentée ci-dessous sur la base de la localisation de l'entité juridique portant les actifs :

(En milliers d'euros)	2023	2022
28 % France	99 865	104 725
13 % Allemagne	45 076	57 852
35 % Europe hors France et Allemagne	123 691	26 104
10 % Amériques	35 595	37 499
15 % Asie/Océanie/Pacifique	52 318	81 248
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	**356 544**	**307 428**

3.5. Clients importants

Au 31 décembre 2023, les trois clients les plus importants représentent 31 %, 28 % et 9 % du chiffre d'affaires total ; ils représentaient 30 %, 28 % et 10 % du chiffre d'affaires total au 31 décembre 2022.

NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

4.1. Chiffre d'affaires

Règles et méthodes comptables

Les principales activités génératrices de chiffre d'affaires sont les suivantes :

- ventes numériques ;
- autres : principalement composé des ventes de supports physiques ; et pour une part minoritaire, des revenus des produits dérivés, de l'édition musicale, de la synchronisation, de partenariats de marques et des droits voisins.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque l'obligation de performance est remplie pour le montant de contrepartie que le Groupe s'attend à recevoir.

Ventes numériques :

Dans le cadre de son activité, le Groupe réalise des ventes numériques selon 2 modèles d'affaires :

- Solutions Premium ;
- Solutions Automatisées.

Dans le cadre des Solutions Premium, les ventes numériques constituent une vente de licence de propriété intellectuelle sur le catalogue des œuvres musicales sur lesquelles le Groupe détient des droits. Le catalogue s'entend comme l'ensemble des œuvres sur lesquelles le Groupe dispose de droits pendant la durée du contrat avec la plateforme (y compris les œuvres dont les droits seront acquis après la signature et à l'exclusion des œuvres sur lequel le Groupe n'aurait plus de droit). Cette licence constitue donc un droit d'accès à la propriété intellectuelle telle qu'elle évolue sur la durée du contrat et correspond à une licence dite dynamique. Le Groupe conclut des contrats dont la durée s'étend sur plusieurs années avec des plateformes de distribution numérique qui lui versent une redevance en contrepartie de l'usage de son catalogue musical. Le chiffre d'affaires prend la forme d'une redevance basée sur l'usage de la licence par les clients finaux des plateformes. Cette redevance est basée sur le chiffre d'affaires réalisé par la plateforme, tant au titre des revenus publicitaires que des revenus liés aux abonnements. Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que ces usages ont lieu, sur la base des rapports établis par les plateformes numériques.

Certains contrats avec les plateformes peuvent prévoir le versement au Groupe d'un minimum garanti non remboursable qui s'apparente à une avance sur redevance reçue par le Groupe. Les minimums garantis sont reconnus au même rythme que la comptabilisation des redevances qui y sont liées ou étalés *prorata temporis* sur la durée du contrat dans le cas où les redevances liées ne sont pas suffisantes ou que les informations ne sont pas disponibles. Les minimums garantis ou avances reçues non encore reconnus en chiffre d'affaires constituent des passifs sur contrats.

Dans le cadre de son activité de ventes numériques liées aux Solutions Premium, le Groupe agit en tant que Principal vis-à-vis de la plateforme numérique, car il prend le contrôle des œuvres qui composent son catalogue au travers des distributions des licences de distribution qui lui sont octroyées. En effet, le Groupe contrôle le catalogue et a la capacité de décider de son utilisation, et il réalise un important travail d'intégration des œuvres à son catalogue.

Dans le cadre des Solutions Automatisées, les ventes numériques constituent un service d'intermédiation permettant au producteur de distribuer son catalogue sur les plateformes de son choix. Ce service comprend également la collecte et le reversement des sommes qui reviennent au producteur pendant la durée de son abonnement. Le Groupe agit en tant qu'Agent et le chiffre d'affaires correspond aux abonnements versés par les artistes ou à la marge dans le cas du partage de revenus, car il ne prend pas le contrôle des œuvres qui sont mises à disposition de la plateforme ; le producteur conservant le choix découlant de la gestion commerciale. Le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée d'abonnement, car le producteur reçoit et consomme les avantages au fur et à mesure de la réalisation des services et que les intrants nécessaires sont consommés uniformément sur la période de fourniture du service.

Autres :

Dans le cadre de son activité, en fonction des dispositions contractuelles prévues avec les artistes ou producteurs, le Groupe peut agir en tant qu'Agent ou en tant que Principal concernant la vente de supports physiques.

Lorsque le Groupe agit en tant que Label (c'est-à-dire lorsqu'il a conclu un contrat d'enregistrement dit « contrat d'artiste » ou un contrat de licence dans le cadre duquel il agit en qualité de licencié d'un producteur tiers), il réalise la vente de supports physiques en tant que Principal, car il prend le contrôle des supports physiques, détermine la gestion commerciale et supporte le risque sur stock. Dans ce cas, son client est le distributeur physique.

Lorsque le Groupe agit en tant que Distributeur, il réalise la distribution en tant qu'Agent, car il ne prend pas le contrôle des supports physiques, ne détermine pas la gestion commerciale et ne supporte pas de risque sur stock.

Lorsque le Groupe agit en tant que Principal, les ventes de supports physiques constituent des ventes de licence de propriété intellectuelle sur les œuvres musicales. Cette licence constitue un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle telle qu'elle a été fixée sur le support physique et correspond donc à une licence dite statique. Le chiffre d'affaires, net des éventuelles remises, est reconnu au moment du transfert du contrôle du support physique ; c'est-à-dire, dans la majorité des cas, au moment de la livraison aux points de vente physiques et au moment de la vente au client final dans le cas des ventes en consignation. Dans le cadre des ventes en consignation le distributeur physique n'obtient le contrôle des supports physiques qu'au moment où le produit est vendu à son client et n'a pas d'obligation inconditionnelle de payer le produit tant que la vente à son client n'a pas eu lieu.

L'estimation des retours est basée sur des statistiques historiques et des prévisions et est constatée en déduction du chiffre d'affaires.

Lorsque le Groupe agit en tant qu'Agent, les ventes correspondent à un service d'intermédiation de distribution à destination du producteur et éventuellement de prestations additionnelles telles que la fabrication des supports. Dans ce cas, son client est le producteur et le chiffre d'affaires est uniquement constitué de la commission de distribution du Groupe. L'impact des retours estimés est comptabilisé en diminution du chiffre d'affaires lié à la commission de distribution. L'estimation est basée sur des statistiques historiques et des prévisions, soit selon la méthode de la valeur attendue.

Le Groupe propose également des services d'édition musicale, selon 2 modèles d'affaires :

- Solutions Premium ;
- Solutions Automatisées.

Dans le cadre des solutions Premium, le Groupe agit en tant que Principal. Son obligation de prestation consiste en l'exploitation commerciale de l'ensemble du catalogue de l'ayant droit (artiste ou producteur) sur une durée déterminée. Le catalogue s'entend ici comme l'ensemble des compositions musicales de l'ayant droit. Le Groupe prend ainsi le contrôle de l'ensemble du catalogue de l'artiste ou producteur et opère, en sus de services d'administration, des services supplémentaires ayant trait à l'exploitation commerciale de ce catalogue. Dans le cadre des solutions Automatisées, le Groupe agit en tant qu'Agent. Son obligation de prestation consiste en l'administration de droits d'auteur via l'enregistrement des œuvres et la collecte des redevances dues au titre des droits de reproduction et de représentation, principalement auprès de sociétés de gestion collective et pour le compte des ayants droit. La prestation du Groupe porte sur tout ou partie du catalogue de l'artiste ou producteur. Le contrat d'édition n'a pas de durée déterminée ; il peut ainsi être résilié à tout moment sous réserve du respect d'un délai de préavis. Seule la commission au titre de ce service est comptabilisée en revenu.

Le Groupe génère du chiffre d'affaires dans le cadre d'autres activités, plus minoritaires, et notamment :

- l'activité correspondant à la vente de produits dérivés et le partenariat de marques correspondant à la vente de produits dérivés, réalisée en partenariat avec une marque dont le chiffre d'affaires est reconnu au moment de l'accord de la licence ou du transfert du contrôle des biens au client. Le Groupe agit en tant que Principal dans le cadre de cette activité, car il prend le contrôle des biens. En effet, il a la charge de la gestion commerciale, assume la responsabilité de la vente auprès du client final et assume un risque sur stock ;
- la synchronisation qui correspond à l'octroi d'une licence sur un extrait de l'œuvre musicale dans l'état dans lequel elle est au moment de la signature du contrat sans évolution prévue. Le chiffre d'affaires est donc reconnu au moment du transfert du contrôle de la licence, c'est-à-dire au moment où le client obtient le droit d'utiliser l'œuvre ;
- les droits voisins sont des droits connexes aux droits d'auteur dévolus aux artistes interprètes, aux producteurs de vidéogrammes et de phonogrammes, ainsi qu'aux organismes de radiodiffusion et de télédiffusion. Le Groupe peut être chargé de collecter les droits voisins auprès des autorités compétentes puis de les reverser à l'artiste/producteur, éventuellement minoré d'une commission de gestion. Le Groupe agissant en tant qu'Agent au titre du service de collecte rendu, seule la commission au titre de ce service est comptabilisée en revenu.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE

(En milliers d'euros)	2023		2022	
Ventes numériques	793 064	90,1 %	701 948	92,3 %
Autres [1]	87 248	9,9 %	58 857	7,7 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**880 312**	**100 %**	**760 805**	**100 %**

(1) Les montants présentés sur la ligne « Autres » correspondent majoritairement à l'activité de vente de supports physiques et d'administration de droits d'édition musicale en 2023.

4.2. Coût des ventes

Règles et méthodes comptables

Le coût des ventes comprend les coûts directement ou indirectement liés aux produits vendus et services rendus. Il s'agit principalement des reversements aux artistes et labels, des coûts de production et des variations de stocks (principalement des supports physiques) ainsi que les frais encourus pour l'organisation d'évènements musicaux.

Les reversements aux artistes, labels ou ayants droits sont comptabilisés en charges lorsque les produits des ventes, déduction faite des provisions pour retours éventuelles, sont constatés.

4.3. Produits et charges opérationnels

Règles et méthodes comptables

Frais marketing et commerciaux

Les frais marketing et commerciaux comprennent l'ensemble des frais de personnel interne et externe qui sont impliqués dans les services de marketing et commerciaux et également les coûts opérationnels et support locaux engagés dans les activités de marketing et de vente. Ils incluent également les amortissements des immobilisations correspondantes (qui comprennent principalement des frais de personnel et de consultants capitalisés).

Frais technologie et produits

Les frais technologie et produits comprennent l'ensemble des frais de personnel interne et externe qui sont impliqués dans le développement des plateformes technologiques liés aux services rendus par le Groupe et autres projets informatiques développés en interne dont une partie est capitalisée. Ils incluent également les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles correspondantes.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs comprennent l'ensemble des frais de personnel interne et externe des équipes support opérationnelles et siège, les frais de fonctionnement et les honoraires divers liés à ces fonctions support. Ils incluent également des amortissements d'immobilisations incorporelles (d'outils de gestion des contenus et de livraisons aux plateformes, d'interfaces avec les artistes et labels, de systèmes de gestion et d'analyse des données...) et corporelles ainsi que les coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux plans de rémunération en action.

Présentation des produits et charges opérationnels par nature

Charges et avantages du personnel

Les charges et avantages du personnel sont présentées dans la Note 5.2 – *Avantages du personnel*.

Charges d'amortissement et de dépréciation

Les charges d'amortissement et dépréciation enregistrées en résultat et présentées dans les lignes correspondantes aux produits et charges opérationnels sont présentées dans la Note 6.2 - *Autres immobilisations incorporelles* et dans la Note 6.3 - *Immobilisations corporelles*.

4.4. Autres produits et charges opérationnels

Règles et méthodes comptables

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits / (charges) opérationnels ».

Les autres produits et charges opérationnels du Groupe se composent des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	2023	2022
Plus ou moins-values des cessions d'actifs	1 048	(20)
Produits / (coûts) liés aux acquisitions	2 610	(2 173)
Autres produits / (charges) opérationnels	(1 950)	(2 695)
TOTAL AUTRES PRODUITS / (CHARGES) OPÉRATIONNELS	**1 708**	**(4 888)**

Au 31 décembre 2023, la ligne « Produits / (coûts) liés aux acquisitions » comprend principalement un produit lié à la mise à jour de l'estimation des options croisées d'achat-vente et du contrat à terme conclus dans le cadre de nos acquisitions selon les dernières hypothèses disponibles (voir Note 4.10 - *Autres passifs non courants* et Note 2.3 - *Regroupement d'entreprises*), compensé par les frais liés aux acquisitions. La ligne « Autres produits / (charges) opérationnels » comprend principalement des charges liées à la réorganisation engagée au sein de certains pays, compensées partiellement par un produit lié à la renégociation du bail des locaux du siège social de Believe en France.

Au 31 décembre 2022, la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels » comprend principalement des charges liées à la réorganisation engagée au sein de certains pays pour (2,4) millions d'euros.

4.5. Créances clients et autres actifs courants

Règles et méthodes comptables

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction (au sens d'IFRS 15) ; celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu des délais de règlements courts. Les créances clients sont évaluées au coût amorti diminué des pertes attendues sur la durée de vie de la créance selon le modèle simplifié prévu par IFRS 9.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est réalisée en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité des créances et d'une estimation détaillée des risques. En cas d'identification d'un élément objectif de perte de crédit à la clôture (par exemple : existence de difficultés de recouvrement ou d'un litige), une dépréciation complémentaire au cas par cas peut être comptabilisée d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Les factures à émettre au titre de l'estimation du chiffre d'affaires à la clôture lorsque les rapports définitifs des plateformes numériques n'ont pas encore été reçus sont présentées avec les créances clients. Elles correspondent aux revenus comptabilisés lorsqu'une obligation de prestation a été remplie, mais non encore facturée. En parallèle des estimations réalisées, le Groupe dispose notamment de rapports d'activité quotidiens des principales plateformes mentionnant les paramètres dont dépend le chiffre d'affaires (volume d'écoute ; par exemple par artiste/stream/genre/pays). Sur la base de ces éléments, le Groupe considère qu'il a un droit inconditionnel à une contrepartie, car seul l'écoulement du temps détermine l'exigibilité du paiement. Par ailleurs, le paiement et le montant de ces factures à établir ne dépendent pas de la réalisation de prestations futures.

Les créances clients se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients [1]	209 024	166 960
Dépréciations des créances clients	(8 822)	(8 504)
TOTAL CRÉANCES CLIENTS NETTES	**200 203**	**158 456**

(1) Le montant des factures à émettre inclus dans la ligne « Créances clients » est respectivement de 123,0 millions d'euros et 86,5 millions d'euros aux 31 décembre 2023 et 2022. La variation des créances clients est majoritairement liée à l'augmentation de l'activité du Groupe.

Antériorité des créances clients

L'antériorité des créances clients s'analyse comme suit :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
(En milliers d'euros)	Créances clients	Dépréciations des créances clients	Créances clients nettes	Créances clients	Dépréciations des créances clients	Créances clients nettes
Non échues [1]	186 711	-	186 711	140 375	-	140 375
Échues depuis moins de 90 jours	7 278	-	7 278	11 281	(360)	10 921
Échues entre 90 et 180 jours	4 044	(47)	3 997	2 514	(18)	2 496
Échues depuis plus de 180 jours	10 992	(8 775)	2 217	12 791	(8 127)	4 664
TOTAL CRÉANCES CLIENTS NETTES	**209 024**	**(8 822)**	**200 203**	**166 960**	**(8 504)**	**158 456**

(1) Le montant des factures à établir est inclus sur la ligne « Non échues ».

Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances fiscales et sociales [1]	17 688	19 086
Charges constatées d'avance	16 500	10 461
Autres créances	4 087	2 540
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	**38 275**	**32 087**

(1) Les créances fiscales et sociales correspondent principalement aux créances de TVA.

4.6. Avances aux artistes et labels

Règles et méthodes comptables

Dans le cadre de certains contrats signés avec des artistes et des labels, le Groupe est amené à verser des avances dont le recouvrement se fera sur les reversements qui leur seront dus dans le futur. Les avances sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles sont versées et sont comptabilisées en charges au fur et à mesure que les droits y afférents sont dus aux artistes et labels.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe ou non un doute sur le caractère recouvrable de ces avances sur la base des estimations des performances futures des artistes et des labels qui serviront de base pour le calcul des redevances dues. Ainsi, le solde des avances est déprécié si les performances futures sont considérées comme n'étant pas suffisantes. Les dépréciations éventuelles sont constatées en coût des ventes.

Les avances maintenues à l'actif sont ventilées entre une part courante (part que le Groupe s'attend à recouvrer dans les 12 mois suivants la clôture) et une part non courante.

Les avances aux artistes et labels s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Avances aux artistes et labels part courante	103 129	90 707
Avances aux artistes et labels part non courante	155 451	87 780
TOTAL AVANCES AUX ARTISTES ET LABELS NETTES	**258 580**	**178 487**
Part des avances versées depuis moins d'un an	*66 %*	*52 %*

4.7. Stocks

Règles et méthodes comptables

Les stocks sont initialement évalués à leur coût. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks du Groupe correspondent principalement au stock de supports physiques détenus dans le cadre de l'activité Label.

À chaque clôture, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente. Dans le cas où la valeur nette de réalisation d'un stock est inférieure au coût, une dépréciation est comptabilisée. Celle-ci est reprise dans le cas où la valeur nette de réalisation redeviendrait supérieure au coût.

Les stocks se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Valeur brute des stocks	7 282	8 157
Dépréciation	(3 172)	(2 531)
TOTAL STOCKS NETS	**4 110**	**5 626**

4.8. Dettes fournisseurs et passifs sur contrats

Règles et méthodes comptables

Les dettes fournisseurs et passifs sur contrats sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis au coût amorti. Toutes ces dettes sont classées en passif courant au bilan avec une échéance à moins d'un an. Les passifs sur contrats correspondent aux contreparties reçues lorsqu'une obligation de prestation n'a pas encore été remplie ou partiellement remplie. Ils correspondent principalement :

- aux avances et minimums garantis reçus des plateformes numériques ;
- à des produits constatés d'avances liés aux abonnements versés en intégralité dès le début du contrat par les artistes dans l'activité Solutions Automatisées et étalés sur plusieurs exercices.

Les dettes fournisseurs et passifs sur contrats se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes fournisseurs	558 403	458 377
Passifs sur contrats [1]	53 353	50 960
TOTAL FOURNISSEURS ET PASSIFS SUR CONTRATS	**611 756**	**509 336**

(1) Les passifs sur contrats à l'ouverture de chaque exercice se recyclent en très grande majorité en chiffre d'affaires au cours de l'exercice.

4.9. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes fiscales et sociales	36 326	28 935
Autres dettes	4 290	3 008
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	**40 616**	**31 943**

4.10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants comprennent les options croisées d'achat-vente et le contrat à terme conclus dans le cadre de nos acquisitions. Leurs estimations ont été mises à jour selon les dernières hypothèses disponibles (voir Note 4.4 - *Autres produits et charges opérationnels* et Note 2.3 - *Regroupement d'entreprises*) et se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Contrat à terme conclu pour l'acquisition des 24 % restants de SPI Music	13 204	12 149
Option croisée d'achat-vente pour l'acquisition des 49 % restants de Jo&Co	-	5 120
Option croisée d'achat-vente pour l'acquisition des 47 % restants de MGM	3 269	3 176
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	**16 473**	**20 446**

NOTE 5 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

5.1. Effectifs

Les effectifs moyens du Groupe en équivalent temps plein, incluant les consultants externes dans les pays dans lequel le Groupe est présent, se décomposent comme suit :

(En équivalent temps plein)	2023	2022
Effectif moyen sur l'exercice	2 028	1 846

5.2. Avantages du personnel

Règles et méthodes comptables

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par le Groupe pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ces avantages, évalués conformément à la norme IAS 19 – *Avantages du personnel,* se ventilent en 4 catégories :

- avantages à court terme (congés payés congés maladie, primes…) ;
- avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, retraite du régime de la sécurité sociale et retraites complémentaires) ;
- autres avantages à long terme (médailles du travail, congés liés à l'ancienneté) ;
- indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages à court terme correspondent aux avantages du personnel dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charge lorsque le salarié rend le service. Les avantages postérieurs à l'emploi sont décrits en Note 5.3 – *Engagements pour retraites et assimilés*.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charge à la première des deux dates suivantes : la date où le Groupe ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou la date où le Groupe comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Les frais de personnel par nature se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	2023	2022
Salaires et charges sociales [1]	(143 363)	(124 400)
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(145)	(131)
Paiements fondés sur des actions	(7 983)	(6 464)
Autres avantages au personnel [2]	(4 940)	(4 412)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**(156 431)**	**(135 407)**
Frais de consultants	(18 070)	(20 546)
Frais de personnel et de consultants capitalisés [3]	15 584	17 033
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL, Y COMPRIS CONSULTANTS ET NETS DES COÛTS DE PERSONNEL CAPITALISÉS	**(158 918)**	**(138 919)**

(1) La ligne « Salaires et charges sociales » inclut les bonus, intéressement et participation versés.
(2) La ligne « Autres avantages au personnel » inclut notamment les cotisations employeurs aux régimes de prévoyance et mutuelles complémentaires santé.
(3) La ligne « Frais de personnel et de consultants capitalisés » comprend notamment les équipes IT, Produits et Opérations qui développent la plateforme technologique du Groupe.

5.3. Engagements pour retraites et assimilés

Règles et méthodes comptables

Les avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme font l'objet de 2 régimes différents :

- régimes à cotisations définies : ils se caractérisent par des cotisations définies versées à des organismes extérieurs. En vertu de ces régimes, le Groupe n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si l'organisme n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période considérée et les périodes antérieures. Ces cotisations sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus ;
- régimes à prestations définies : il s'agit de régimes pour lesquels le Groupe a l'obligation de payer les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Ces obligations sont comptabilisées au passif pour leur valeur actualisée diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement.

Les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant qui calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures du Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Les montants des paiements futurs sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de présence. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs privés de première catégorie et d'une durée correspondante à la durée moyenne estimée du régime évalué. Les hypothèses retenues pour les exercices présentés sont détaillées dans cette note.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés est constatée en charges opérationnelles. La charge d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies est constatée en résultat financier et correspond à l'effet de la désactualisation des engagements.

Le Groupe dispose d'engagements liés à des régimes à prestations définies dans 4 pays : France, Italie, Allemagne et Inde. L'engagement comptabilisé au titre des engagements postérieurs à l'emploi net des actifs de couverture est de respectivement 25 milliers d'euros et 638 milliers d'euros aux 31 décembre 2023 et 2022.

Elle se décompose entre engagements et actifs de couverture comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi à l'ouverture	**1 882**	**2 092**
Coût des services rendus	86	105
Charge d'intérêts (effet de la désactualisation)	59	26
Mouvements de périmètre	-	(5)
Pertes (Gains) actuariels	(703)	(283)
● *Dont écarts actuariels d'expérience*	*(183)*	*140*
● *Dont écarts actuariels d'hypothèse*	*(520)*	(423)
Prestations versées	(36)	(53)
ENGAGEMENTS LIÉS AUX AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À LA CLÔTURE	**1 288**	**1 882**

Actifs de couverture

En Allemagne, des sociétés couvrent en partie leurs engagements de retraite par des fonds externalisés auprès de sociétés d'assurance, dont la valeur actuelle s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeur des actifs à l'ouverture	**1 244**	**1 269**
Rendement réel des placements	45	-
Cotisations versées	28	-
Nouveau Régime / Acquisitions / Cessions	-	-
Prestations versées	(54)	(26)
VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA CLÔTURE	**1 263**	**1 244**

Charge comptabilisée au compte de résultat au titre des régimes à prestations définies

(En milliers d'euros)	2023	2022
Coût des services rendus	86	105
Intérêt sur la dette	59	26
Rendement notionnel des actifs	-	-
Effets du plafonnement	-	-
CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	**145**	**131**

Échéancier prévisionnel des prestations à verser

Les décaissements attendus en 2024 sont non significatifs.

Hypothèses actuarielles

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	France et Italie	Allemagne	France et Italie	Allemagne
Taux d'actualisation/taux de rendement des actifs	4,09 %	4,15 %	3,68 %	non disponible
Taux d'inflation	2,1 %	-	2,4 %	-
Taux d'augmentation des salaires	4,0 % à 6,0 %	-	2,0 % à 8,0 %	-
Duration moyenne	28,8 ans	13,7 ans	29,5 ans	non disponible

Analyses de sensibilité

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impact de la variation de + 0,5 % ou - 0,5 % du taux de sortie	- 7,8 % / 7,5 %	- 7,5 % / 2,4 %
Impact de la variation de + 0,5 % ou - 0,5 % du taux d'augmentation des salaires	7,0 % / - 6,5 %	6,3 % / - 6,0 %
Impact de la variation de + 0,5 % ou - 0,5 % du taux d'actualisation	- 6,4 % / 7,1 %	- 6,9 % / 7,6 %

5.4. Paiements fondés sur des actions

Règles et méthodes comptables

La Société Believe SA a attribué à certains de ses salariés et cadres dirigeants (i) des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE), (ii) des Bons de Souscription d'Actions (BSA) et (iii) des Actions de Performance (AP). Ces transactions sont réglées en instruments de capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions,* ces plans sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits par référence à leur juste valeur déterminée à la date d'attribution. Cette charge est inscrite en charges de personnel en contrepartie des capitaux propres.

Descriptif des accords dont le paiement est fondé sur des actions et évaluation de la juste valeur des avantages

Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Les modalités d'émissions des BSA et BSPCE sont les suivantes :

Plan	Date de l'auto-risation	Date d'émission et attribution	Prix d'exercice par option	Nombre d'options autorisées	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options non attribuées	Nombre d'options annulées	Date de l'AG pour annulation	Date limite d'exercice [1]
BSPCE 2011	31/05/2011	01/07/2011	8,884 €	156 002	66 860	-	89 142	18/12/2012	1er juillet 2023, 2024 ou 2025 en fonction de la tranche
BSA 2011	31/05/2011	01/07/2011	8,884 €	66 858	33 429	-	33 429	18/12/2012	
BSPCE 2012	18/12/2012	07/11/2014	12,24 €	89 142	73 542	-	15 600	25/11/2014	07/11/2024
BSA 2012	18/12/2012	07/11/2014	12,24 €	33 429	26 654	-	6 775	25/11/2014	07/11/2024
BSPCE 2016-1	30/06/2016	30/06/2016	5,40 €	853 750	260 000	7 240	-	-	30/06/2026
BSPCE 2016-2	30/06/2016	30/06/2016	5,40 €		155 000		-	-	30/06/2026
BSA 2016-1	30/06/2016	31/12/2016	8,57 €		13 000		-	-	31/12/2026
BSA 2016-2	30/06/2016	30/06/2016	5,40 €		393 210		-	-	30/06/2026
BSPCE 2017	30/06/2016	04/09/2017	8,57 €		10 300		-	-	04/09/2027
BSA 2017	30/06/2016	04/09/2017	8,57 €		15 000		-	-	04/09/2027
BSPCE 2018-1	15/10/2018	19/10/2018	9,18 €	1 951 033	845 000	396 033	-	-	19/10/2028
BSA 2018-1	15/10/2018	19/10/2018	9,18 €		480 000		-	-	19/10/2028
BSPCE 2019-1	15/10/2018	03/05/2019	14,75 €		190 000		-	-	03/05/2029
BSA 2019-1	15/10/2018	31/07/2019	14,75 €		40 000		-	-	31/07/2029

(1) Sauf mention contraire, la date limite d'exercice est de 10 ans à compter de la date d'attribution des bons.

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des avantages accordés dans le cadre des accords dont le paiement est fondé sur des actions du Groupe sont les suivantes :

Plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice *(en euros)*	Période maximum d'acquisition en années	Valeur de l'action sous-jacente *(en euros)*	Taux sans risque à maturité 10 ans	Volatilité cible moyenne sur toute la période
BSPCE 2016-1	30/06/2016	260 000	5,40	4	5,40	0,05 %	52,6 %
BSPCE 2016-2	30/06/2016	155 000	5,40	3	5,40	0,05 %	52,6 %
BSA 2016-1	31/12/2016	13 000	8,57	4	8,57	0,42 %	49,7 %
BSA 2016-2	30/06/2016	393 210	5,40	3	5,40	0,05 %	52,6 %
BSPCE 2017	04/09/2017	10 300	8,57	4	8,57	0,51 %	47,8 %
BSA 2017	04/09/2017	15 000	8,57	3	8,57	0,51 %	47,8 %
BSPCE 2018-1	19/10/2018	845 000	9,18	4	9,18	0,63 %	44,2 %
BSA 2018-1	19/10/2018	480 000	9,18	4	9,18	0,63 %	44,2 %
BSPCE 2019-1	03/05/2019	190 000	14,75	4	15,52	0,19 %	40,0 %
BSA 2019-1	31/07/2019	40 000	14,75	4	15,52	- 0,25 %	39,8 %

Les instruments sont évalués sur la base d'un modèle de Black et Scholes. En raison du profil de la société, le taux de dividendes attendus était nul, mais une probabilité d'exercices anticipés sous-optimaux avait été prise en compte. La volatilité attendue a été estimée à partir d'un échantillon sectoriel de comparables sur la base d'un modèle multi-facteurs. Le taux sans risque utilisé est basé sur des emprunts d'États de la zone euro à maturité 10 ans.

Le plan de BSPCE du 7 novembre 2014 prévoit qu'en cas d'offre d'acquisition faite par un tiers sur 100 % du capital social et des droits de vote (sur une base totalement diluée), les bénéficiaires auront la possibilité, sans préjudice des cas de caducité en cas de cessation des fonctions de salariés ou de mandataire social de la Société, d'exercer le jour de la réalisation définitive de la cession l'intégralité des BSPCE qui leur ont été attribués. Les plans de BSA et BSPCE à compter du 30 juin 2016 prévoient qu'en cas de transfert de titres de la Société à un ou plusieurs tiers ou à un ou plusieurs actionnaires, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce portant sur plus de 50 % du capital social de la Société (ci-après un « Cas de Liquidité ») :

- les BSA et BSPCE exerçables mais non exercés au plus tard à la date de réalisation d'un Cas de Liquidité deviendront automatiquement caducs et annulés de plein droit et sans formalité ;
- les BSA et BSPCE non exerçables à la date de réalisation d'un Cas de Liquidité ne pourront pas être exercés et deviendront automatiquement caducs et annulés de plein droit et sans formalité, sauf décision contraire.

Le suivi de l'évolution de ces options sur les périodes 2023 et 2022 est détaillé ci-dessous :

		Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
Plan	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options non encore exercées	Montant total de souscription versé pour les bons exercés *(en euros)*	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options non encore exercées	Montant total de souscription versé pour les bons exercés *(en euros)*
BSPCE 2011	66 860	-	66 860	-	593 984 €	-	66 860	-	593 984 €
BSA 2011	33 429	-	33 429	-	296 983 €	-	33 429	-	296 983 €
BSPCE 2012	73 542	2 228	37 888	33 426	463 749 €	2 228	37 888	33 426	463 749 €
BSA 2012	26 654	-	26 654	-	326 245 €	-	26 654	-	326 245 €
BSPCE 2016-1	260 000	1 042	8 958	250 000	48 373 €	1 042	8 958	250 000	48 373 €
BSPCE 2016-2	155 000	4 826	95 674	54 500	516 640 €	3 813	72 687	78 500	392 510 €
BSA 2016-1	13 000	7 000	5 000	1 000	42 850 €	7 000	5 000	1 000	42 850 €
BSA 2016-2	393 210	183 000	182 210	28 000	983 934 €	183 000	167 496	42 714	904 478 €
BSPCE 2017	10 300	-	10 300	-	88 271 €	-	10 300	-	88 271 €
BSA 2017	15 000	15 000	-	-	-	15 000	-	-	-
BSPCE 2018-1	845 000	79 272	136 897	628 831	1 256 714 €	79 272	90 728	675 000	832 883 €
BSA 2018-1	480 000	107 293	109 012	263 695	1 000 730 €	107 293	82 707	290 000	759 250 €
BSPCE 2019-1	190 000	70 000	59 500	60 500	877 625 €	70 000	8 555	111 445	126 186 €
BSA 2019-1	40 000	9 167	30 833	-	454 787 €	9 167	30 833	-	454 787 €

Chaque option des plans listés dans le tableau ci-dessus donne droit à 2 actions ordinaires sauf pour les plans 2011 et 2012 qui donnent droit à 20 actions ordinaires.

Réconciliation des options sur actions en circulation

Le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice des options sur actions dans le cadre des programmes d'options sur actions et les droits de remplacement sont les suivants :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
(En milliers d'euros)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice
En circulation à l'ouverture	**1 482 085**	**8,7 €**	**1 642 563**	**8,9 €**
Déchues pendant la période	(1 013)	5,4 €	(15 419)	12,5 €
Exercées pendant la période	(161 120)	10,1 €	(145 059)	10,0 €
Attribuées pendant la période	-	-	-	-
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE	**1 319 952**	**8,6 €**	**1 482 085**	**8,7 €**
Exerçable à la clôture	1 319 952	8,6 €	1 469 583	8,7 €

Actions de Performance (AP)

Les modalités d'émissions des Actions de Performance sont les suivantes :

- Le 27 avril 2023, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 1 071 495 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ce nombre peut être porté à un maximum de 1 264 347 en cas de surperformance. Ces actions gratuites soumises à condition de performance seront acquises en quatre tranches en avril 2026 après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;
- Le 9 décembre 2022, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 100 000 actions gratuites soumises à conditions de performance à un salarié du Groupe. Ce nombre peut être porté à un maximum de 113 333 en cas de surperformance. Ces actions gratuites soumises à condition de performance seront acquises en trois tranches en septembre 2025 après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;
- Le 3 mai 2022, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 697 322 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ce nombre peut être porté à un maximum de 790 298 en cas de surperformance. Ces actions gratuites soumises à condition de performance seront acquises en trois tranches en mai 2025 après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;
- Le 15 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 692 254 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ce nombre peut être porté à un maximum de 784 543 en cas de surperformance. Ces actions gratuites soumises à condition de performance seront acquises en trois tranches en septembre 2024 après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Les règlements de plan d'attribution gratuite d'actions de performance en date du 15 septembre 2021, des 3 mai et 9 décembre 2022 et du 27 avril 2023 prévoient que si, pendant la période d'acquisition, (i) une offre publique d'achat et/ou d'échange est lancée sur les actions de la Société ou (ii) un actionnaire agissant seul ou de concert vient à détenir plus de 30 % du capital de la Société, le Conseil peut, à sa discrétion, décider de modifier les conditions de performance pour les apprécier au moment de l'un ou l'autre des évènements mentionnés ci-dessus ou de supprimer toute condition de présence et/ou de performance et considérer que les actions sont définitivement acquises par anticipation, sous réserve du respect d'une période d'acquisition minimum de deux ans.

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des avantages accordés dans le cadre des accords dont le paiement est fondé sur des actions du Groupe sont les suivantes :

Plan	Date d'attribution	Nombre maximal d'actions gratuites sous conditions de performance attribuées	Accomplissement estimé des conditions de performance	Juste valeur par action à la date d'attribution *(en euros)*	Juste valeur par action évaluée sur la base d'un modèle Monte Carlo *(en euros)*
AP 2021 - tranche 2	15/09/2021	230 751	n/a	-	13,58
AP 2021 - tranche 1 et 3	15/09/2021	461 503	106 % / 100 %	18,25	-
AP 2022 - tranche 2	03/05/2022	232 441	n/a	-	8,13
AP 2022 - tranche 1 et 3	03/05/2022	464 881	100 %	11,34	-
AP 2022 - tranche 2	09/12/2022	33 333	n/a	-	6,05
AP 2022 - tranche 1 et 3	09/12/2022	66 667	100 %	10,60	-
AP 2023 - tranche 3	27/04/2023	321 448	n/a	-	5,40
AP 2023 - tranche 1, 2 et 4	27/04/2023	750 047	100 %	9,70	-

Le suivi de l'évolution de ces options sur les périodes 2023 et 2022 est détaillé ci-dessous :

			Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
Plan	Nombre d'options attribuées	Nombre maximum d'options	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options non encore exercées	Nombre maximum d'option en circulation	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options non encore exercées	Nombre maximum d'option en circulation
AP 2021	692 254	784 543	120 657	-	571 597	571 597	98 696	-	685 847	685 847
AP 2022	797 322	903 631	51 759	-	745 563	745 563	-	-	903 631	903 631
AP 2023	1 071 495	1 264 347	84 300	-	987 195	987 195	-	-	-	-

Plan d'actionnariat salarié : b.shares 2022

Dans les pays qui satisfont aux critères d'éligibilité du Groupe et de faisabilité locale, le Groupe propose à ses salariés bénéficiaires de l'offre de devenir actionnaires grâce à une augmentation de capital spéciale qui leur est réservée. Un plan d'actionnariat salarié a été proposé aux salariés sur le second semestre 2022. Ce plan leur permet de souscrire des actions Believe par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise à un prix de souscription de 6,90 euros, correspondant à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Believe sur les 20 séances de bourse précédant la date de la décision, minoré d'une décote de 20 %. Ces actions sont indisponibles pour une durée de cinq ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par les réglementations locales applicables). Les salariés supportent le risque de variation de valeur du titre par rapport au prix de souscription. La souscription des actions dans le cadre du PEG (Plan d'épargne de Groupe) permet aux salariés de bénéficier d'un abondement de leur employeur.

Au total, 337 457 actions ont été souscrites à un prix nominal de 0,005 euros, soit une augmentation de capital de 1,7 millier d'euros et une augmentation de la prime d'émission de 2 286 milliers d'euros intervenue le 3 novembre 2022 (*voir Note 10.1 - Evolution du Capital*). Le coût total du plan b.shares s'élève à 1 658 milliers d'euros reconnus en charges de personnel sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 y compris charges sociales et abondements de l'employeur. Hors charges sociales et abondements de l'employeur le plan b.shares s'élève à 578 milliers d'euros.

Il est rappelé qu'un consortium composé de Denis de Ladegaillerie, du fonds EQT X et de fonds gérés par TCV a annoncé, le 12 février 2024, son intention d'initier, via un véhicule dédié, une offre publique d'achat visant l'intégralité du capital de la Société. Cette offre serait éventuellement suivie d'une procédure de retrait obligatoire. Or, en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visant les titres de la Société, il revient au conseil de surveillance du FCPE de décider de l'apport des titres à l'offre :

- Si le FCPE décide de l'apport des titres à l'offre, le FCPE reçoit en contrepartie le prix global des actions qui est par la suite réinvesti en produits monétaires. Sous réserve, de l'agrément préalable de l'Autorité des Marchés Financiers, le FPCE fusionne ensuite avec le fonds le plus sécurisé proposé dans le cadre du PEG (fonds monétaire) et les avoirs des salariés restent bloqués jusqu'à la fin de la période de 5 ans (2027).
- Si le FCPE décide de ne pas apporter les titres à l'offre, le FCPE reste investi en actions Believe.

Il est précisé que le FCPE est toutefois contraint de céder ses actions dans le cadre de la mise en œuvre d'un retrait obligatoire (qui suppose la détention d'au moins 90% du capital et des droits de vote de la société par l'initiateur de l'offre publique). Dans ce cas, le FCPE reçoit le prix des actions qui est par la suite réinvesti en produits monétaires. Sous réserve, de l'agrément préalable de l'Autorité des Marchés Financiers, le FPCE fusionne ensuite avec le fonds le plus sécurisé proposé dans le cadre du PEG (fonds monétaire) et les avoirs des salariés restent bloqués jusqu'à la fin de la période de 5 ans (2027).

Charges comptabilisées en résultat au titre des paiements fondés sur des actions

Les charges comptabilisées en résultat au titre des accords dont le paiement est fondé sur des actions du Groupe, hors charges sociales et abondements de l'employeur, s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	**2023**	**2022**
BSPCE 2018-1	-	246
BSA 2018-1	-	174
BSPCE 2019-1	8	42
BSA 2019-1	-	(20)
AP 2021	3 035	2 484
AP 2022	2 355	1 543
AP 2023	1 667	-
b.shares 2022	-	578
TOTAL DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	**7 064**	**5 048**

5.5. Rémunération des dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants du Groupe correspond aux rémunérations des mandataires sociaux et aux jetons de présence des administrateurs indépendants. Le Groupe dispose d'un seul mandataire social.

Les montants présentés ci-dessous au titre de leur rémunération et enregistrés dans le compte de résultat consolidé correspondent aux montants versés lors de leurs mandats. Les principaux dirigeants ne bénéficient pas d'avantages postérieurs à l'emploi.

(En milliers d'euros)	**2023**	**2022**

(En milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Rémunération salariée	387	376
Avantages en nature	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-
Rémunération au titre d'un mandat social	167	206
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	**555**	**581**

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1. *Goodwill*

Règles et méthodes comptables

L'excédent de la contrepartie payée pour l'acquisition d'une société sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables à la date d'acquisition constitue le *goodwill*. Celui-ci est comptabilisé tel que décrit en Note 2.3 – *Regroupements d'entreprises*.

Le *goodwill* est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Le *goodwill* n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur et *a minima* une fois par an conformément à la norme IAS 36 (voir Note 6.4 – *Test de dépréciation des actifs immobilisés*). Les pertes de valeur comptabilisées sur un *goodwill* ne sont pas réversibles.

Les variations du *goodwill* s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
***Goodwill* à l'ouverture**	**107 705**	**98 875**
Variation de périmètre [1]	36 017	5 556
Écarts de conversion et autres	(2 525)	3 274
***GOODWILL* À LA CLÔTURE**	**141 196**	**107 705**

(1) Les montants présentés sur la ligne « Variation de périmètre » correspondent aux acquisitions réalisées (voir Note 2.3 – Regroupements d'entreprises).

6.2. Autres immobilisations incorporelles

Règles et méthodes comptables

Initialement, les immobilisations incorporelles sont évaluées :

- à leur coût lorsqu'elles sont acquises séparément ;
- à la juste valeur, séparément du *goodwill,* lorsqu'elles sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent les éléments suivants :

- logiciels ;
- logiciels développés en interne ;
- relations avec les artistes et labels ;
- marques ;
- catalogues.

Les frais d'établissement et les frais de recherche sont directement comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation incorporelle si le Groupe est en mesure de démontrer les critères suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

À défaut, ces dépenses constituent des charges.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût et amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation prévue :

- logiciels 1 an ;
- logiciels développés en interne 3 ans ;
- relations avec les artistes et labels 10 ans ;
- catalogues 3 à 10 ans.

Les marques, ayant une durée d'utilité indéterminée, ne sont pas amorties et font l'objet *a minima* d'un test de dépréciation annuel ou à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît (voir Note 6.4 – *Tests de dépréciation des actifs immobilisés*).

Tableau des autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
(En milliers d'euros)	Valeur brute	Amortis-sements et déprécia-tions	Valeur nette	Valeur brute	Amortis-sements et déprécia-tions	Valeur nette
Catalogues [1]	70 536	(28 060)	42 476	38 074	(21 905)	16 169
Concessions, brevets & droits similaires	2 507	(1 663)	844	2 409	(1 713)	695
Logiciels [2]	117 943	(82 775)	35 168	92 420	(57 780)	34 641
Marques [3]	28 017	(3 898)	24 120	24 909	-	24 909
Relations avec les artistes et labels [4]	58 452	(38 158)	20 294	52 633	(23 317)	29 316
Autres immobilisations incorporelles	3 163	(1 723)	1 441	3 127	(1 684)	1 444
Immobilisations incorporelles en cours [5]	11 229	-	11 229	14 804	-	14 804
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**291 848**	**(156 276)**	**135 572**	**228 378**	**(106 399)**	**121 979**

(1) L'augmentation des catalogues est principalement liée à l'acquisition du catalogue White Hill, un catalogue de musiques Punjabis de premier plan.
(2) L'augmentation des logiciels est principalement liée à la mise en service des coûts de développement capitalisés.
(3) L'augmentation des marques est principalement liée à l'allocation définitive du prix d'acquisition de Morning Glory Music (voir Note 2.3 – Regroupement d'entreprises) et à l'impact favorable de l'hyperinflation en Turquie.
(4) La variation des relations avec les artistes et labels est principalement liée à l'allocation provisoire du prix d'acquisition de Sentric Music Group (voir Note 2.3 – Regroupement d'entreprises) et à l'impact favorable de l'hyperinflation en Turquie.
(5) Le solde correspond principalement aux coûts de développement capitalisés de la plateforme technologique du Groupe.

Tableau de variation des autres immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde à l'ouverture	**121 979**	**118 118**
Allocation du prix d'acquisition [1]	9 500	4 291
Coûts de développement capitalisés [2]	17 931	19 826
Autres acquisitions	30 753	6 030
Variation de périmètre [3]	3 365	170
Dotations aux amortissements et dépréciations	(36 555)	(33 412)
Pertes de valeur [4]	(13 276)	-
Cessions	(41)	-
Écarts de conversion et autres [5]	1 917	6 956
SOLDE À LA CLÔTURE	**135 572**	**121 979**

(1) Les montants présentés sur la ligne « Allocation du prix d'acquisition » correspondent aux acquisitions réalisées comme présenté en Note 2.3 – Regroupement d'entreprises.
(2) Les coûts de développement capitalisés correspondent principalement au développement de la plateforme technologique du Groupe.
(3) Le poste « Variation de périmètre » est principalement lié à l'acquistion de Sentric Music Group.
(4) La ligne « Pertes de valeur » comprend des dépréciations de Marques et de Relations avec les artistes et labels calculées avec les dernières hypothèses disponibles pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs (voir Note 6.4 - Test de dépréciation des actifs immobilisés).
(5) Inclus le retraitement lié à l'hyperinflation.

6.3. Immobilisations corporelles

Réconciliation des valeurs comptables

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Immobilisations corporelles détenues en propre	6 088	6 987
Immobilisations corporelles détenues sous forme de droits d'utilisation	24 872	20 101
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**30 960**	**27 087**

Immobilisations corporelles détenues en propre

Règles et méthodes comptables

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût qui comprend toutes les dépenses directement liées à l'acquisition. Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du *goodwill*.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée d'utilité. Les durées retenues sont les suivantes :

- Agencements : 1 à 10 ans ;
- Matériels informatiques : 3 ans ;
- Mobiliers : 1 à 10 ans.

Les immobilisations corporelles détenues en propre se décomposent comme suit :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
(En milliers d'euros)	Valeur brute	Amortis-sements et déprécia-tions	Valeur nette	Valeur brute	Amortis-sements et déprécia-tions	Valeur nette
Agencement, installations générales et techniques	8 972	(5 037)	3 934	8 444	(3 754)	4 690
Matériel de bureau	4 609	(3 341)	1 269	4 159	(2 729)	1 429
Matériel informatique	2 901	(2 439)	463	2 818	(2 260)	559
Autres immobilisations corporelles	1 214	(826)	387	930	(683)	248
Immobilisations corporelles en cours	35	-	35	61	-	61
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PROPRE	**17 731**	**(11 643)**	**6 088**	**16 412**	**(9 426)**	**6 987**

Tableau de variation des immobilisations corporelles détenues en propre

Les variations des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde à l'ouverture	**6 987**	**8 811**
Acquisitions	1 595	580
Variation de périmètre	63	64
Dotations aux amortissements	(2 518)	(2 560)
Cessions	(18)	(20)
Écarts de conversion et autres	(21)	111
SOLDE À LA CLÔTURE	**6 088**	**6 987**

Contrats de location – droit d'utilisation

Règles et méthodes comptables relatives aux contrats de location lorsque le Groupe agit en tant que preneur

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location à l'exception des contrats dont le terme est inférieur à douze mois conformément à l'exemption offerte par la norme. La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs impayés à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat, éventuellement ajusté d'un risque lié à l'entité preneuse ou à l'actif loué. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, où le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif. Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur. Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain.

Les immobilisations corporelles détenues sous forme de droits d'utilisation se décomposent comme suit :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
(En milliers d'euros)	Valeur brute	Amortis-sements et déprécia-tions	Valeur nette	Valeur brute	Amortis-sements et déprécia-tions	Valeur nette
Bâtiments	41 415	(19 920)	21 495	32 423	(18 162)	14 261
Matériel informatique	7 600	(4 398)	3 202	10 100	(4 544)	5 556
Matériel de transport	445	(270)	176	578	(294)	284
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES SOUS FORME DE DROITS D'UTILISATION	**49 461**	**(24 588)**	**24 872**	**43 101**	**(23 000)**	**20 101**

Tableau de variation des actifs de droit d'utilisation

Les droits d'utilisation sont composés de baux de location de locaux (principalement le bail commercial des locaux du siège social de Believe en France), de véhicules et de matériel informatique. Les variations des droits d'utilisation s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde à l'ouverture	**20 101**	**22 400**
Nouveaux contrats de location	15 873	6 212
Fins et résiliations anticipées des contrats	(3 054)	-
Dotations aux amortissements et dépréciations	(8 953)	(8 885)
Variation de périmètre	629	-
Écarts de conversion et autres	277	374
SOLDE À LA CLÔTURE	**24 872**	**20 101**

Montants comptabilisés en résultat net au titre des contrats de location

Les montants comptabilisés en résultat net au titre des contrats de location s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	2023	2022
Charge d'amortissement des droits de location	(8 953)	(8 885)
Charge d'intérêts sur les dettes de loyer	(1 196)	(529)
TOTAL EN RÉSULTAT NET	**(10 149)**	**(9 414)**

Montants comptabilisés en flux de trésorerie

Les sorties de trésorerie imputables aux contrats de location s'élèvent à 10 622 milliers d'euros et 6 836 milliers d'euros respectivement au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

6.4. Test de dépréciation des actifs immobilisés

Règles et méthodes comptables de réalisation des tests de dépréciation

La norme IAS 36 – *Dépréciations d'actifs* précise qu'un actif est à déprécier lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs étant la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport à des projections de flux de trésorerie futurs (méthode dite des *discounted cash flows* ou « DCF ») estimés actualisés à un taux permettant de refléter la valeur temps ainsi que les risques spécifiques à l'actif ou à l'unité génératrice de trésorerie testée. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable et à ramener l'actif à sa valeur recouvrable en constatant la perte de valeur.

Les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actif. Les UGT et groupes d'UGT auxquelles un *goodwill* est affecté sont testées au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Définition des UGT et groupes d'UGT testées par le Groupe

Secteurs opérationnels IFRS 8	Unités génératrices de trésorerie et groupes d'UGT
Solutions Premium	Groupe d'UGT Solutions Premium
Solutions Automatisées	Groupe d'UGT Solutions Automatisées

Test de dépréciation

Le Groupe considère qu'il n'existe aucun indice de perte de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles, droits d'utilisation et participations mises en équivalence, entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Modalités de réalisation des tests et hypothèses utilisées

Le Groupe teste si le *goodwill* a subi une dépréciation sur une base annuelle, généralement en fin d'exercice. Pour la période 2023, la valeur recouvrable des UGT et groupes d'UGT a été déterminée sur la base de valeurs d'utilité qui nécessitent l'utilisation d'hypothèses (principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les flux de trésorerie attendus) dépendants du contexte économique dans lequel le Groupe opère.

Les projections de flux de trésorerie sont basées sur des budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans. Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans sont extrapolés en utilisant les taux de croissance estimés indiqués ci-dessous. Ces taux de croissance sont cohérents avec les prévisions incluses dans les rapports sectoriels spécifiques au secteur dans lequel le Groupe opère.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur pour chaque UGT et groupe d'UGT et est fonction de la ou les zones géographiques dans lesquelles les opérations sont réalisées.

Le tableau suivant synthétise les hypothèses clés utilisées ainsi que la valeur comptable des *goodwill* et marques testés au niveau des UGT et groupes d'UGT auxquels ils sont affectés (correspondant au même niveau que les secteurs opérationnels) :

Niveau d'UGT (ou groupe d'UGT testé)	Hypothèses clés et valeurs comptables *(En milliers d'euros)*	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Groupe d'UGT Solutions Premium	Taux d'actualisation	12,9 %	14,3 %
	Taux de croissance à l'infini	1,9 %	3,7 %
	Valeur comptable des goodwill	86 922	89 226
	Valeur comptable des marques	17 785	18 346
Groupe d'UGT Solutions Automatisées	Taux d'actualisation	10,7 %	10,6 %
	Taux de croissance à l'infini	3,0 %	2,8 %
	Valeur comptable des goodwill	54 274	18 479
	Valeur comptable des marques	6 335	6 563

Résultat des tests de dépréciation

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 au titre des actifs pris isolément, ou au niveau des UGT ou groupe d'UGT le cas échéant.

Sensibilité des tests de perte de valeur

À chaque date de test (2022 et 2023), le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité des tests de dépréciation aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des UGT et groupes d'UGT considérés. La variation combinée d'un point de pourcentage sur le taux d'actualisation et d'un demi-point de pourcentage sur le taux de croissance à l'infini, ainsi que celle d'un point de pourcentage sur le taux de marge d'EBITDA et d'un demi-point de pourcentage sur le taux de croissance du chiffre d'affaires (sur la durée du plan d'affaires) ne conduit à aucune dépréciation.

NOTE 7 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Règles et méthodes comptables

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. Les provisions sont ventilées entre passifs courants et passifs non courants en fonction de l'échéance attendue et évaluées en tenant compte des hypothèses les plus probables à la date de clôture. Un passif éventuel correspond :

- à une obligation potentielle résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ;
- à une obligation actuelle lorsqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou, dans de rares cas, lorsque le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Descriptif des principales provisions et des passifs éventuels

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les provisions sont majoritairement composées des provisions pour engagements de retraite détaillée dans la Note 5.3 – *Engagements pour retraites et assimilés*. Il n'y a pas de provision pour litiges significative au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

NOTE 8 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

8.1. Actifs et passifs financiers

Règles et méthodes comptables

Le Groupe comptabilise un actif ou un passif financier lorsqu'il devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument conformément à la norme IFRS 9 Instruments financiers. Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance client sans composante financement significative) ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur augmentée, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à son acquisition ou son émission. Une créance client sans composante financement significative est initialement évaluée à son prix de transaction au sens d'IFRS 15.

Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, en distinguant les instruments de dette des instruments de capitaux propres ;
- à la juste valeur par le biais du résultat net.

Cette classification dépend à la fois :

- des flux de trésorerie contractuels de l'instrument ;
- du modèle économique de détention appliqué par le Groupe.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

C'est le cas des dépôts de garantie et des créances clients du Groupe. Les dépôts de garantie sont inclus dans les actifs non courants, car ils ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture. Les créances clients sont incluses dans les actifs courants car elles ont une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture. À ce jour, le Groupe ne détient pas d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. C'est le cas des titres de participation dans des sociétés non consolidées par le Groupe.

Passifs financiers

Conformément à IFRS 9, les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actuellement, tous les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transaction encourus puis évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont classés en passifs courants ou non courants en fonction de leur échéance. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par application du taux d'intérêt effectif de l'emprunt à sa valeur comptable. Les passifs financiers courants comprennent les dettes commerciales.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées, ou expirent. Le Groupe décomptabilise également un passif financier lorsque ses modalités sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les modalités modifiées est comptabilisé à sa juste valeur. Lorsqu'un passif financier évalué au coût amorti est modifié sans entraîner de décomptabilisation, un gain ou une perte est comptabilisé en résultat. Le gain ou la perte calculé correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels initiaux et les flux de trésorerie modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants détenus par le Groupe se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Titres non consolidés	1 188	656
Prêts, cautionnements et autres créances financières – non courants [1]	8 388	5 888
TOTAL ACTIFS FINANCIERS – NON COURANTS	**9 576**	**6 544**

(1) Les prêts, cautionnement et autres créances financières correspondent principalement à des dépôts de garanties pour des locations immobilières et à des prêts envers nos entreprises associées.

Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants détenus par le Groupe correspondent principalement au contrat de liquidité et aux comptes séquestres liés à l'activité Live de Believe.

Believe a confié à NATIXIS et ODDO BHF SCA, à compter du 13 juillet 2021 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires. Ce contrat, renouvelé en 2022 et en 2023, a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI). Ce contrat a pour objet l'animation par ODDO BHF SCA de l'action BELIEVE sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Dans la perspective du dépôt du projet d'offre publique d'achat annoncé le 12 février 2024 par le consortium composé de Denis Ladegaillerie, du fonds EQT X et de fonds gérés par TCV, la Société a suspendu le contrat de liquidité (*voir note 12.4 - Événements postérieurs à la clôture*).

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Règles et méthodes comptables

La juste valeur se définit comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui sera payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est basée sur des données de marché et sur des modèles d'évaluation couramment utilisés et peut être confirmée dans le cas d'instruments complexes par référence à des valeurs cotées par des établissements financiers indépendants.

Techniques d'évaluation de la juste valeur

La norme IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur,* requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- données d'entrée de niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- données d'entrée de niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- données d'entrée de niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Tableau des valeurs comptables et justes valeurs par niveau des actifs et passifs financiers

	31 décembre 2023						31 décembre 2022
(En milliers d'euros)	Hiérarchie de juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Valeur comptable
Titres non consolidés	niveau 2	1 188	1 188	1 188	-	-	656
Prêts, cautionnements et autres créances financières – non courants	-	8 388	-	-	-	8 388	5 888
Créances clients	-	200 203	-	-	-	200 203	158 456
Actifs financiers courants	niveau 1	1 354	1 028	1 028	-	325	947
Trésorerie et équivalents de trésorerie	niveau 1	214 221	214 221	214 221	-	-	303 345
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		**425 354**	**216 437**	**216 437**	**-**	**208 916**	**469 292**
Emprunts auprès des établissements de crédit – part non courante	-	536	-	-	-	536	1 178
Autres passifs non courants	niveau 3	16 473	16 473	16 473	-	-	20 446
Emprunts auprès des établissements de crédit – part courante et trésorerie passive	-	906	-	-	-	906	1 727
Instruments financiers passifs	niveau 2	33	33	33	-	-	559
Dettes Fournisseurs	-	558 403	-	-	-	558 403	458 377
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		**576 352**	**16 506**	**16 506**	**-**	**559 846**	**482 287**

La hiérarchie de juste valeur n'a fait l'objet d'aucune modification sur la période 2022-2023.

8.2. Gestion des risques financiers

Risques de contreparties

Le Groupe peut être exposé à la défaillance de l'une des contreparties bancaires qui gère sa trésorerie ou ses *swaps* de devises.

Le Groupe est créancier des plateformes qui doivent lui payer des reversements en contrepartie des contenus qu'il met à leur disposition. Le délai de paiement des reversements prévu dans les principaux contrats du Groupe est généralement compris entre 30 et 60 jours suivant la réception de la facture ou la fin du mois civil de la période en cours.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Le Groupe fait appel pour ses placements de Trésorerie et pour ses swaps à des institutions financières de premier plan. Il estime ainsi ne pas supporter de risque de contrepartie significatif sur sa Trésorerie ou ses instruments financiers. Le Groupe effectue un suivi régulier des créances des plateformes de distribution numérique et médias sociaux.

Effets potentiels sur le Groupe

Le Groupe est également exposé au risque de défaillance de l'une ou de plusieurs plateformes de distribution numérique ou médias sociaux. Ces plateformes pourraient ne pas payer les reversements dus ou les payer en dehors des délais prévus dans le contrat conclu avec le Groupe.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Cela inclut, d'une part, le risque qu'en cas de besoin, les avances à certains artistes ne puissent être recouvrées rapidement. D'autre part, il inclut, le risque d'exigibilité anticipée des engagements envers les producteurs ou le risque de non-accès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Le Groupe accorde des avances (non rémunérées) à certains producteurs, recouvrées à plus ou moins long terme sur les reversements à effectuer par le Groupe. Le Groupe s'expose ainsi au risque de ne pas pouvoir récupérer ces sommes si la valeur des ventes était insuffisante. La valeur des ventes se traduit notamment par le nombre de *streams* générés par les contenus de ces producteurs mis à disposition sur les plateformes. Ces avances, comptabilisées à l'actif du bilan lorsqu'elles sont versées, peuvent en outre faire l'objet d'une dépréciation. En effet s'il existe un doute sur leur caractère recouvrable, une dépréciation est calculée sur la base d'une estimation du montant à recouvrer jusqu'à la fin du contrat.

Les avances maintenues à l'actif sont ventilées entre une part courante et une part non courante. La part courante correspond à la part que le Groupe s'attend à recouvrer dans les douze mois suivants la clôture. L'augmentation du montant des avances non recouvrées au cours des trois derniers exercices s'explique par la croissance des activités du Groupe.

Cette augmentation s'explique également par sa stratégie visant à offrir aux artistes et labels davantage de services. Le paiement d'avances est l'un des services offerts aux artistes en tant que soutien au développement de leur carrière. Le Groupe entend poursuivre cette stratégie à l'avenir, ce qui aura pour effet d'augmenter le montant des avances et accroître le risque décrit ci-dessus.

Le Groupe doit reverser aux artistes et labels une partie des reversements effectués par les plateformes en contrepartie de la mise à disposition des contenus. Il existe une incertitude sur le délai et la fréquence des demandes des producteurs pour le paiement de ces reversements. Les hypothèses prises par le Groupe pour la gestion de sa trésorerie reposent sur une relative stabilité du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses du Groupe reposent sur l'observation de l'historique des délais et fréquences des demandes de paiement des reversements aux artistes qui sont relativement constants dans le temps.

Dans un contexte de crise, le Groupe pourrait ne pas obtenir (ou à des conditions non acceptables) les financements ou refinancements nécessaires à sa croissance.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Les avances à accorder aux artistes et labels sont soumises à un processus strict d'analyse et de validation. L'objectif de ce processus est de s'assurer de la validité et de la cohérence du montant à accorder. De plus le Groupe suit de manière régulière le recouvrement des avances accordées aux artistes et labels.

Effets potentiels sur le Groupe

Si le Groupe n'était pas en capacité d'accorder un volume d'avances en adéquation avec la demande des artistes et labels cela pourrait affecter sa capacité à attirer de nouveaux producteurs. Le Groupe n'a aucune obligation contractuelle à l'égard des artistes et labels pour accorder des avances. La survenance de ces risques pourrait remettre en cause l'attractivité de l'offre du Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et perspectives.

Risques liés aux taux de change

Une part significative de l'activité du Groupe est réalisée à l'international. Celui-ci est donc soumis, du fait de son exposition à des devises autres que l'Euro, au risque de change principalement au titre de son exploitation. L'Euro est la monnaie fonctionnelle de la Société et de présentation des états financiers consolidés du Groupe.

Risque de transaction

Ce risque découle de l'existence dans des sociétés du Groupe de créances ou dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de la filiale.

Pour évaluer globalement ce risque il a été pris en compte les dettes (Passif) et créances (Actif) (y compris le *cash pooling*) dans une autre devise que la devise fonctionnelle de la filiale.

Risque financier lié aux taux de change

Aucune filiale n'ayant de dette bancaire externe significative dans une devise différente de sa monnaie de référence, ce risque est considéré comme non significatif.

L'évolution des taux de change pourrait par ailleurs avoir un impact sur les reversements payés au Groupe par les plateformes de distribution numérique. Les plateformes facturent les abonnements à leurs utilisateurs finaux en devises locales et ce montant est ensuite converti conformément aux stipulations contractuelles applicables (par exemple, en Euro). Les taux de change appliqués pour les conversions sont révisés régulièrement en fonction des taux du marché. Les devises locales dans lesquelles les abonnements sont facturés par les plateformes à leurs utilisateurs pourraient se déprécier (ou s'apprécier) par rapport à la devise contractuelle (par exemple, l'Euro). En conséquence, l'assiette de chiffre d'affaires converti retenue pour calculer les reversements à payer au Groupe s'en trouverait réduite (ou augmentée). Une telle situation diminuerait ou augmenterait le montant des reversements perçus par le Groupe et par conséquent son chiffre d'affaires.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Depuis le deuxième semestre 2021 dans le cadre de sa gestion du risque de change transactionnel, le Groupe a mis en place une politique de couverture du risque en établissant des positions miroirs Actif/Passif pour certaines devises, limitant ainsi son exposition au risque.

Analyse de sensibilité de l'exposition nette au risque de change

Les tableaux ci-dessous présentent la situation nette au 31 décembre 2023 dans les principales devises ainsi qu'une analyse de l'impact d'une variation de 5 % de chaque devise vis-à-vis de l'Euro :

(En milliers de devises)	CAD	CNY	GBP	INR	JPY	TRY	USD
Actifs courants	5 220	37 091	45 553	994 583	5 928 664	275 976	99 040
Passifs courants et non courants	(18 023)	(14 559)	(57 489)	(317 093)	(5 332 861)	(155 668)	(206 652)
Position nette avant opération de couverture	(12 803)	22 531	(11 937)	677 490	595 804	120 308	(107 613)
Position hors Bilan [1]	-	-	5 300	-	-	-	114 000
Position nette après opération de couverture au 31 décembre 2023	**(12 803)**	**22 531**	**(6 637)**	**677 490**	**595 804**	**120 308**	**6 387**
Cours au 31 décembre 2023	1,4642	7,8509	0,8691	91,9045	156,3300	32,6531	1,1050
Valorisation *(en milliers d'euros)*	(8 744)	2 870	(7 637)	7 372	3 811	3 684	5 780
Variation de + 5 %							
Cours avec variation de + 5 %	1,3945	7,4770	0,8277	87,5281	148,8857	31,0982	1,0524
Valorisation *(en milliers d'euros)*	(9 181)	3 013	(8 019)	7 740	4 002	3 869	6 069
Impact d'une variation de + 5 % *(en milliers d'euros)*	(437)	143	(382)	369	191	184	289
Variation de - 5 %							
Cours avec variation de - 5 %	1,5413	8,2641	0,9148	96,7416	164,5579	34,3717	1,1632
Valorisation *(en milliers d'euros)*	(8 307)	2 726	(7 255)	7 003	3 621	3 500	5 491
Impact d'une variation de - 5 % *(en milliers d'euros)*	437	(143)	383	(369)	(191)	(184)	(289)

(1) Le Groupe utilise uniquement des Swaps de devises dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

Risque lié aux taux d'intérêt

Gestion du risque

L'exposition au risque de taux d'intérêt est liée à l'existence dans un groupe d'un endettement à taux variable dont le coût à moyen terme peut varier en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Believe n'a pas de dette à taux variable et n'est donc pas soumis au risque de taux.

8.3. Endettement financier brut

Définition de l'endettement financier brut

L'endettement financier brut comprend les emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits nets des coûts de financement différés, la dette locative ainsi que les intérêts courus non échus et la trésorerie passive. L'endettement financier brut du Groupe se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts auprès des établissements de crédit – part non courante	900	1 800
Dette locative – part non courante	20 973	18 485
Coûts de financement différés	(364)	(622)
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	**21 510**	**19 663**
Emprunts auprès des établissements de crédit – part courante	1 125	1 937
Dette locative – part courante	9 178	10 497
Swap de change [(1)]	33	559
Coûts de financement différés	(255)	(255)
Intérêts courus	300	73
Trésorerie passive	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	**10 381**	**12 811**
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	**31 891**	**32 474**

(1) Le Groupe utilise uniquement des Swaps de devises dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ces Swaps ne sont pas qualifiés de contrat de couverture.

Échéancier des emprunts auprès des établissements de crédit et des dettes locatives

Les tableaux ci-dessous reprennent la maturité des emprunts auprès des établissements de crédit et des dettes locatives. Ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessous les coûts de financements différés, les *swaps*, la trésorerie passive et les intérêts courus.

	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
(En milliers d'euros)	Échéance à moins d'un an	Échéance comprise entre 1 et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Total	Échéance à moins d'un an	Échéance comprise entre 1 et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	**Total**
Emprunts Banque Publique d'Investissement	1 125	900	-	**2 025**	1 937	1 800	-	**3 738**
Dettes locatives	9 178	20 665	308	**30 152**	10 497	18 209	276	**28 982**
TOTAL	**10 303**	**21 565**	**308**	**32 177**	**12 435**	**20 009**	**276**	**32 720**

Caractéristiques des emprunts auprès des établissements de crédit

Certains emprunts font l'objet de covenants. Lorsque c'est le cas, les covenants ont été respectés sur les périodes où les emprunts en question étaient tirés.

Contrat de Crédit Renouvelable

Le Groupe a conclu le 6 mai 2021 un Contrat de Crédit Renouvelable intitulé « *Revolving Facility Agreement* » (le « Contrat de Crédit Renouvelable ») avec un syndicat de banques internationales (les « Prêteurs »), pour une durée de cinq ans à compter de la date de règlement-livraison de l'introduction en bourse de la Société. Le Contrat de Crédit Renouvelable est régi par le droit français. Le tirage des sommes mises à disposition du Groupe par les Prêteurs au titre du Contrat de Crédit Renouvelable est soumis à certaines conditions.

Ligne de crédit

Le Contrat de Crédit Renouvelable prévoit la mise à disposition d'une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 170 millions d'euros, chaque montant tiré étant remboursable à la fin de la période d'intérêts applicable. Des frais d'émission pour 1,3 million d'euros ont été comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée sur les lignes « Dettes financières courantes » et « Dettes financières non courantes ».

Au 31 décembre 2023, cette ligne de crédit n'est pas tirée.

Intérêts et frais

Les prêts contractés en vertu du Contrat de Crédit Renouvelable porteront intérêt à un taux variable indexé sur l'Euribor, majoré dans chaque cas de la marge applicable. La marge applicable est initialement fixée à 0,80 % par an, avec un mécanisme d'ajustement *(ratchet)* à la hausse ou à la baisse. Les commissions suivantes seront également dues : (i) une commission d'engagement due au titre de l'engagement de crédit disponible de chaque Prêteur au titre de la ligne de crédit renouvelable à un taux de 35 % de la marge applicable et (ii) une commission d'utilisation due au titre des tirages de la ligne de crédit renouvelable au-delà d'un certain seuil à un taux compris entre 0,10 % par an et 0,15 % par an et variant en fonction de la proportion utilisée de la ligne de crédit renouvelable.

Le tableau ci-dessous présente l'échelonnement des marges de chacune des lignes de crédit en fonction du ratio dette nette totale/EBITDA consolidé *pro forma* du Groupe, tel que défini dans le Contrat de Crédit Renouvelable. Les marges seront revues semestriellement en testant ledit ratio chaque semestre et pour la première fois à la date tombant six (6) mois à compter du règlement-livraison.

Ratio de levier (dette nette totale/EBITDA consolidé *pro forma*)	Marge applicable
Inférieur ou égal à 0,5x	0,80 %
Supérieur à 0,5x et inférieur ou égal à 1,0x	0,90 %
Supérieur à 1,0x et inférieur ou égal à 1,5x	1,15 %
Supérieur à 1,5x et inférieur ou égal à 2,0x	1,20 %
Supérieur à 2,0x et inférieur ou égal à 2,5x	1,35 %

La dette nette totale est définie dans le Contrat de Crédit Renouvelable comme l'endettement financier consolidé du Groupe, excluant l'endettement intragroupe et les obligations liées à des instruments de couverture de risque de taux et de risque de change et après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. L'EBITDA consolidé *pro forma* défini par le Contrat de Crédit Renouvelable est basé sur le Résultat opérationnel, retraité principalement du montant des charges d'amortissement et de dépréciation des actifs du Groupe, du montant des Autres produits et charges opérationnels, et du montant des paiements fondés sur des actions.

Cas de remboursement anticipé obligatoire ou volontaire

Le Contrat de Crédit Renouvelable autorise des remboursements anticipés volontaires moyennant un préavis et un montant minimum. En outre, le Contrat de Crédit Renouvelable prévoit notamment un cas de remboursement et/ou d'annulation anticipé en cas de changement de contrôle, sur demande de tout prêteur intervenant dans les 15 jours ouvrés suivant la réception de la notification par l'agent du crédit aux prêteurs de la notification par la Société informant l'agent du crédit de la survenance d'un tel cas de remboursement/annulation anticipé. Les prêts non tirés concernés seront annulés à réception par l'agent du crédit de la demande du ou des prêteur(s) concerné(s) et les tirages en cours concernés devront être remboursés dans les 15 jours ouvrés suivant la réception par l'agent de la demande du ou des prêteur(s) concerné(s). Le 12 février 2024, le consortium composé de Denis Ladegaillerie, du fonds EQT X et de fonds gérés par TCV, a annoncé avoir pris la décision d'acquérir les actions de TCV Luxco BD S.à r.l., Ventech et XAnge, actionnaires historiques de Believe, détenant respectivement 41,14 %, 12,03 % et 6,29 % du capital de Believe (l'"Acquisition des Blocs"). Il est par ailleurs envisagé que Denis Ladegaillerie, fondateur de Believe, apporte une partie de ses actions de la Société au consortium (représentant 11.17% du capital) et vendre la part restante (représentant 1,29% du capital). Ces acquisitions et apports porteraient la participation du consortium à 71,92 % du capital (*pour plus de détails sur ces opérations cf. note 12.4 - Événements postérieurs à la clôture*). Si les Acquisitions de Blocs venaient à se réaliser, le consortium prendrait le contrôle de la Société constituant ainsi un cas de changement de contrôle au titre du Contrat de Crédit Renouvelable.

Les Emprunts Banque Publique d'Investissement

Emprunt BPI (5,0 millions d'euros, 2,82 %, échéance 2023)

Le Groupe a bénéficié en décembre 2015 d'un prêt de la BPI d'un montant de 5 millions d'euros d'une durée de 7 ans (l'échéancier dispose d'un différé d'amortissement initial de 8 trimestres), au taux effectif global fixe de 2,82 %. Cet emprunt est subordonné au respect de clauses financières :

- ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan à hauteur de 70 % de l'encours de l'emprunt ;
- une délégation de police d'assurance décès souscrite par M. Denis Ladegaillerie à hauteur de 1,6 million d'euros ;
- un montant de 250 000 euros a été conservé par le Prêteur comme gage espèces en retenue sur la somme prêtée et sera rémunéré au taux CNO TEC 5 du mois précédant le versement.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a remboursé l'intégralité de l'emprunt BPI de 5 millions d'euros.

Emprunt BPI (500 milliers d'euros, taux zéro, échéance 2023)

Le Groupe a bénéficié en avril 2017 d'un prêt à taux zéro pour l'innovation de la BPI d'un montant de 500 milliers d'euros et d'une durée de 23 trimestres, dont une période complémentaire de différé d'amortissement.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a remboursé l'intégralité de l'emprunt BPI de 500 milliers d'euros.

Emprunt BPI (1,0 million d'euros, 4,03 %, échéance 2024)

Le Groupe a bénéficié en avril 2017 d'un prêt de la BPI d'un montant de 1,0 million d'euros d'une durée de 7 ans (l'échéancier disposait d'un différé d'amortissement initial de 8 trimestres), au taux effectif global fixe de 4,03 %. Cet emprunt est subordonné au respect de clauses financières :

- ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 30 % de l'encours de prêt ;
- ce financement bénéficie d'une garantie du Fonds européen d'investissement (FEI) à hauteur de 50 % de l'encours de l'emprunt ;
- un montant de 50 000 euros a été conservé par le Prêteur comme gage espèces en retenue sur la somme prêtée et sera rémunéré au taux CNO TEC 5 du mois précédant le versement.

Emprunt BPI (1,5 million d'euros, 1,86 %, échéance 2025)

Le Groupe a bénéficié en décembre 2018 d'un prêt de la BPI d'un montant de 1,5 million d'euros d'une durée de 7 ans (l'échéancier dispose d'un différé d'amortissement initial de 8 trimestres), au taux effectif global fixe de 1,86 %. Cet emprunt est subordonné au respect de clauses financières :

- ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan à hauteur de 50 % de l'encours de l'emprunt ;
- un montant de 75 000 euros a été conservé par le Prêteur comme gage espèces en retenue sur la somme prêtée et sera rémunéré au taux CNO TEC 5 du mois précédant le versement.

Emprunt BPI (2,0 millions d'euros, 1,86 %, échéance 2026)

Le Groupe a bénéficié en décembre 2018 d'un prêt de la BPI d'un montant de 2,0 millions d'euros d'une durée de 7 ans (l'échéancier dispose d'un différé d'amortissement initial de 8 trimestres), au taux effectif global fixe de 1,86 %. Cet emprunt est subordonné au respect de clauses financières :

- ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt Croissance Industrie 2 à hauteur de 80 % de l'encours de l'emprunt ;
- un montant de 100 000 euros a été conservé par le Prêteur comme gage espèces en retenue sur la somme prêtée et sera rémunéré au taux CNO TEC 5 du mois précédant le versement.

Échéancier contractuel de remboursement des emprunts auprès des établissements de crédit et des dettes locatives

Au 31 décembre 2023, les flux futurs non actualisés se décomposent comme suit :

		Flux de trésorerie contractuels						
		< 1 an	≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans	
(En milliers d'euros)	Valeur comptable	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et au-delà	**Total**
Prêts et crédits bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts Banque Publique d'Investissement	2 025	1 075	785	201	-	-	-	**2 060**
Dettes locatives	30 152	11 721	8 030	5 780	5 352	3 525	365	**34 773**
TOTAL	**32 177**	**12 796**	**8 815**	**5 981**	**5 352**	**3 525**	**365**	**36 833**

Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Il n'y a aucun élément hors bilans liés aux dettes financières long terme autres que ceux détaillés dans la description des prêts.

Emprunts auprès des établissements de crédit par devise et par type de taux d'intérêt

Tous les emprunts auprès des établissements de crédit sont libellés en euros. La répartition des emprunts auprès des établissements de crédit par type de taux d'intérêt s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts à taux fixe	2 025	3 738
Emprunts à taux variable	-	-
● *Dont le taux d'intérêt variable est couvert*	-	-
● *Dont le taux d'intérêt variable n'est pas couvert*	-	-
TOTAL EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	**2 025**	**3 738**

Réconciliation des variations de l'endettement financier brut avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement

La variation des emprunts et dettes financières peut s'analyser comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde à l'ouverture	**32 474**	**33 293**
Souscription d'emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	(1 713)	(1 519)
Remboursement des dettes de loyer	(10 622)	(6 836)
Intérêts financiers reçus (payés)	5 676	2 006
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement par les dettes financières	**(6 659)**	**(6 349)**
Coût (produit) de l'endettement financier	(4 230)	(1 199)
Variation de la trésorerie passive	-	(11)
Augmentation des dettes locatives	15 873	6 212
Fins et résiliations anticipées des dettes locatives	(5 962)	-
Variation de périmètre	710	-
Écarts de conversion et autres	(314)	527
SOLDE À LA CLÔTURE	**31 891**	**32 474**

8.4. Endettement financier net

Définition de l'endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe correspond à l'endettement brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La trésorerie et équivalents de trésorerie est constituée des valeurs mobilières ainsi que des disponibilités.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes financières non courantes	21 510	19 663
Dettes financières courantes	10 381	12 811
Endettement financier brut	**31 891**	**32 474**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(214 221)	(303 345)
Endettement financier net	**(182 331)**	**(270 871)**
● *En devise Euros*	*(58 571)*	*(195 274)*
● *En devise Dollars américains*	*(59 081)*	(31 453)
● *En autres devises*	*(64 679)*	(44 144)

8.5. Dettes locatives

Dettes locatives par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Location d'immeubles	26 781	23 142
Location de matériel informatique	3 200	5 556
Location de véhicules	171	284
TOTAL DETTES LOCATIVES	**30 152**	**28 982**
● *Dont part courante*	9 178	*10 497*
● *Dont part non courante*	20 973	18 485

Variation de la dette locative

La variation des valeurs comptables des dettes locatives s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde à l'ouverture	**28 982**	**28 873**
Paiement des loyers	(10 622)	(6 836)
Charges d'intérêts sur loyers	1 196	529
Nouveaux contrats de location	15 873	6 212
Fins et résiliations anticipées des contrats	(5 962)	-
Variation de périmètre	710	-
Écarts de conversion et autres	(26)	205
SOLDE À LA CLÔTURE	**30 152**	**28 982**

8.6. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	2023	2022
Charges d'intérêts	(531)	(607)
Charges d'intérêts sur loyers	(1 196)	(529)
Amortissements des frais d'émission d'emprunts, et autres	(258)	(256)
Produits financiers de la trésorerie [1]	6 215	2 592
Coût de l'endettement financier	**4 230**	**1 199**
Autres produits / (charges) financiers [2]	6 293	7 185
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	**10 522**	**8 384**

(1) La ligne « Produits financiers de la trésorerie » comprend les intérêts sur comptes à terme et les points de termes des Swaps de devises.

(2) La ligne « Autres produits / (charges) financiers » correspond principalement aux gains et pertes de change et aux effets de l'hyperinflation à la suite du classement de la Turquie dans la liste des économies hyperinflationnistes le 30 avril 2022 pour 2023 et 2022.

NOTE 9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

9.1. Impôts sur le résultat

Règles et méthodes comptables de l'impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat est égal au montant total de l'impôt courant et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat de la période. Il est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice et doit être comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période et des périodes précédentes sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux (recouvrer auprès des) administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les réglementations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans chaque pays où le Groupe est présent.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) répond, selon l'analyse du Groupe, à la définition d'un impôt tel que défini par la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat* et est donc présentée sur la ligne Impôts sur le résultat dans l'état du résultat net consolidé.

Détail de l'impôt comptabilisé en résultat net

(En milliers d'euros)	2023	2022
Impôt exigible	(9 944)	(8 928)
Impôt différé	14 809	(2 161)
TOTAL IMPÔT COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT NET	**4 865**	**(11 089)**

Rapprochement entre taux d'impôt effectif et taux d'impôt applicable – Analyse de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	2023	2022
Résultat avant impôt	**(7 550)**	**(13 881)**
Taux d'imposition légal	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique	**1 950**	**3 585**
Impact des différences de taux	1 345	1 102
Différences permanentes	1 438	(1 680)
Effet des variations de taux d'impôt	(438)	146
Impôt différé actif non reconnu	(7 556)	(12 048)
Autres impôts sans base associée	9 099	(2 349)
Ajustement sur les exercices antérieurs	(972)	155
Autres	-	-
TOTAL IMPÔT COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT NET	**4 865**	**(11 089)**
Taux d'impôt effectif	64,44 %	- 79,89 %

9.2. Impôts différés

Règles et méthodes comptables

L'impôt différé résulte des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif éteint et qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées font l'objet d'un ajustement au nouveau taux en vigueur et l'ajustement est imputé au compte de résultat sauf s'il se rapporte à un élément comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global, notamment les écarts actuariels.

Les impôts différés sont revus à chaque clôture pour tenir compte des éventuels changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera d'impôts différés passifs de même maturité ou de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Variation des soldes d'impôts différés par catégorie de différences temporelles

(En milliers d'euros)	1er janvier 2023	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en réserves	Juste valeur compta-bilisée en résultat global	Variation de périmètre	Écarts de conversion et autres	31 décembre 2023
Avantage du personnel	62	259	-	(105)	-	(9)	207
Dettes locatives [1]	6 376	456	-	-	18	12	6 862
Immobilisations incorporelles et corporelles	3 584	8 998	-	-	-	(107)	12 475
Autres besoins en fonds de roulement	2 311	582	-	-	-	(57)	2 835
Pertes fiscales reportables	280	1 648	-	-	3 396	22	5 346
Compensation impôts différés Actifs/Passifs	(6 948)	(670)	-	-	-	-	(7 618)
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**5 664**	**11 272**	**-**	**(105)**	**3 414**	**(139)**	**20 107**
Immobilisations incorporelles [2]	20 163	(6 320)	-	-	2 791	(869)	15 765
Immobilisations corporelles [1]	4 286	2 150	-	-	-	8	6 445
Avantage du personnel	117	152	-	100	-	(76)	294
Autres besoins en fonds de roulement	4 553	1 209	-	-	-	(386)	5 373
Autres	398	(58)	-	-	-	107	447
Compensation impôts différés Actifs/Passifs	(6 948)	(670)	-	-	-	-	(7 618)
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**22 570**	**(3 537)**	**-**	**100**	**2 791**	**(1 217)**	**20 708**
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	**(16 906)**	**14 809**	**-**	**(205)**	**623**	**1 078**	**(601)**

(En milliers d'euros)	1er janvier 2022	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en réserves	Juste valeur compta-bilisée en résultat global	Variation de périmètre	Écarts de conversion et autres	31 décembre 2022
Avantage du personnel	94	(138)	-	(42)	-	147	62
Dettes locatives [1]	5 504	889	-	-	127	(144)	6 376
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	(418)	-	-	-	4 002	3 584
Autres besoins en fonds de roulement	378	512	-	-	-	1 420	2 311
Pertes fiscales reportables	3 779	(3 287)	-	-	-	(212)	280
Compensation impôts différés Actifs/Passifs	(5 692)	(1 256)	-	-	-	-	(6 948)
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**4 064**	**(3 697)**	**-**	**(42)**	**127**	**5 214**	**5 664**
Immobilisations incorporelles [2]	16 663	(2 463)	-	-	1 108	4 855	20 163
Immobilisations corporelles [1]	5 491	(1 214)	-	-	119	(109)	4 286
Avantage du personnel	-	(79)	-	56	-	141	117
Autres besoins en fonds de roulement	(13)	3 107	-	-	7	1 452	4 553
Autres	53	330	-	-	-	16	398
Compensation impôts différés Actifs/Passifs	(5 692)	(1 256)	-	-	-	-	(6 948)
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**16 502**	**(1 576)**	**-**	**56**	**1 234**	**6 355**	**22 570**
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	**(12 438)**	**(2 121)**	**-**	**(98)**	**(1 108)**	**(1 141)**	**(16 906)**

(1) Principalement lié au retraitement IFRS 16 pour la ligne « Dettes locatives » et pour les droits d'utilisation correspondants sur la ligne « Immobilisations corporelles ».
(2) La ligne « Immobilisations incorporelles » est principalement liée à la reconnaissance des actifs incorporels identifiés lors des regroupements d'entreprises.

Actifs d'impôts non comptabilisés

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Relatifs aux différences temporaires	9 755	5 866
Relatifs aux pertes fiscales reportables	31 116	27 122
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON RECONNUS	**40 871**	**32 988**

Au 31 décembre 2023, les actifs d'impôts différés non comptabilisés, en raison du manque de visibilité sur les bénéfices fiscaux futurs des entités concernées, sont principalement liés aux pertes fiscales reportables de Believe SA, Believe Digital GmbH, Nuclear Blast America Inc., Soulfood Music Distribution GmbH et Believe Digital OOO. En 2023, Believe SA a enregistré une perte fiscale de 16,7 millions d'euros. Ces déficits reportables n'ont pas de date limite d'imputation à l'exception des pertes relatives aux entités indiennes soit 0,6 million d'euros dont la date d'expiration est comprise entre 2028 et 2031.

Au 31 décembre 2022, les actifs d'impôts différés non comptabilisés, en raison du manque de visibilité sur les bénéfices fiscaux futurs des entités concernées, sont principalement liés aux pertes fiscales reportables de Believe SA, Believe Digital GmbH, Believe Music America LLC, Believe Digital OOO et Believe Digital SRL. En 2022, Believe SA a enregistré une perte fiscale de 9,1 millions d'euros. Ces déficits reportables n'ont pas de date limite d'imputation à l'exception des pertes relatives aux entités indiennes soit 1,5 million d'euros dont la date d'expiration est comprise entre 2028 et 2030.

Déficits fiscaux reportables activés

Les déficits fiscaux reportables activés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	-	-
États-Unis	1 506	201
Royaume-Uni	3 195	-
Italie	644	-
Autres	-	80
TOTAL DES DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES ACTIVÉS	**5 346**	**280**

La date estimée de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est de 2025-2027.

9.3. Incertitudes quant aux traitements relatifs à l'impôt sur le résultat

Règles et méthodes comptables liées aux positions fiscales incertaines

Conformément à l'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux », un actif ou un passif d'impôt est constaté en cas d'incertitude sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Dès lors qu'il est probable qu'une administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal incertain, le Groupe constate un passif d'impôt sans prise en compte de la probabilité de non-détection par les autorités fiscales. Inversement, si le Groupe estime probable qu'une administration fiscale remboursera un impôt payé, une créance d'impôt est constatée. Les actifs et passifs ayant trait à ces incertitudes sont estimés au cas par cas en fonction du montant le plus probable.

Le Groupe n'a pas identifié de position fiscale incertaine significative au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

10.1. Évolution du capital

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société Believe SA était composé de 97 086 350 actions. Toutes les actions ont une valeur nominale de 0,005 euro et sont entièrement libérées.

Tableau de variation du capital social et des primes d'émissions

Opération	Capital social *(En euros)*	Primes d'émission *(En euros)*	Nombre d'actions à 0,005 €
Solde au 1er janvier 2022	**480 271**	**464 975 049**	**96 054 202**
Exercices de BSA / BSPCE	1 862	1 454 005	372 450
Plan d'actionnariat salarié : b.shares 2022	1 687	2 286 122	337 457
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	**483 821**	**468 715 176**	**96 764 109**
Exercices de BSA / BSPCE	1 611	1 618 729	322 241
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	**485 432**	**470 333 905**	**97 086 350**

10.2. Dividendes

Le Groupe n'a versé aucun dividende au titre des exercices 2023 et 2022.

10.3. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont détaillées ci-après :

		31 décembre 2023		31 décembre 2022	
Sociétés	**Pays**	**Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle** *(En milliers d'euros)*	**Pourcentage de participations ne donnant pas le contrôle** *(En %)*	**Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle** *(En milliers d'euros)*	**Pourcentage de participations ne donnant pas le contrôle** *(En %)*
Madizin Music GmbH	Allemagne	(527)	49 %	(40)	49 %
6&7 SAS	France	183	49 %	682	49 %
Jo and Co SAS	France	7	49 %	981	49 %
Morning Glory Music SAS	France	772	47 %	(134)	47 %
TuneCore Japan KK	Japon	976	45 %	593	45 %
Dogan Müzik Yapım ve Ticaret A.S.	Turquie	5 995	40 %	6 002	40 %
Netd Müzik Video Dijital Platform ve Ticaret A.S.	Turquie	1 036	40 %	875	40 %
Autres – non significatifs	-	1	-	(8)	-
TOTAL DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		**8 442**		**8 951**	

10.4. Résultat par action

Règles et méthodes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, hors actions propres, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, hors actions propres, du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de tous les instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif.

Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires

	2023	2022
Résultat revenant aux porteurs d'actions ordinaires *(en milliers d'euros)*	**(5 482)**	**(29 762)**
Résultat de base par action *(en euros)*	(0,06)	(0,31)
Résultat dilué par action *(en euros)* [1]	(0,06)	(0,31)

(1) En 2023 et en 2022, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action car le résultat revenant aux porteurs d'actions ordinaires est une perte.

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	**96 818 997**	**96 092 137**
Impact des instruments dilutifs sur le nombre d'actions ordinaires :		
Nombre potentiel d'actions dilutives provenant des BSA et BSPCE	-	-
Nombre potentiel d'actions dilutives provenant des Actions de Performance	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué)	**96 818 997**	**96 092 137**

NOTE 11 FLUX DE TRÉSORERIE

Règles et méthodes comptables

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe est établi conformément à la norme IAS 7 – *Tableaux des flux de trésorerie*. Il distingue ainsi les flux liés à l'activité de ceux liés aux opérations d'investissement et de financement :

- les flux de trésorerie issus des activités sont présentés en utilisant la méthode indirecte. Selon cette méthode, ils se déterminent en ajustant le résultat net pour tenir compte des effets des variations durant la période des stocks et des créances et dettes d'exploitation (BFR) ainsi que des éliminations des éléments sans effet sur la trésorerie, principalement les amortissements, les provisions et les impôts différés ;
- les flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement correspondent essentiellement aux sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations, aux entrées de trésorerie découlant de la cession d'immobilisations et à l'incidence d'acquisitions de filiales. L'incidence d'acquisitions de filiales est présentée pour un montant net et correspond au prix effectivement payé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active/passive acquise ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement correspondent principalement aux émissions et remboursements d'emprunts. Les flux liés aux dettes locatives et aux intérêts associés sont présentés sur la ligne « Remboursement des dettes de loyer ».

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société par application au montant en monnaie étrangère du cours de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont présentés séparément et classés comme des flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement et d'investissement.

Le Groupe indique également les éléments qui composent sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dont la trésorerie passive et présente un rapprochement entre les montants de son état des flux de trésorerie et les éléments équivalents présentés dans l'état de situation financière.

11.1. Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités et les placements à court terme (maturité de 3 mois au plus), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ce poste comprend également les montants pouvant être réclamés par les artistes au titre des redevances (voir Note 4.8 – *Dettes fournisseurs et passifs sur contrats*). La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentée dans le bilan et dans le tableau de flux de trésorerie sont détaillés comme suit :

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	31 décembre 2022
Disponibilités	213 926	302 890
Intérêts courus	295	455
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**214 221**	**303 345**
Trésorerie passive	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette de la trésorerie passive présentés dans le tableau des flux de trésorerie	**214 221**	**303 345**

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient des liquidités non disponibles s'élevant à 1,4 million d'euros. Cette trésorerie correspond aux soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus par des filiales implantées dans des pays où le contrôle des changes ou des contraintes légales ne permettent pas de rendre disponibles ces montants de trésorerie pour une utilisation par le Groupe ou par l'une de ses filiales.

11.2. Flux nets de trésorerie liés à l'activité

Les flux nets générés par l'activité sont composés des éléments du résultat net retraités des éléments non monétaires auxquels viennent s'ajouter la variation du besoin en fonds de roulement et l'impôt payé. La variation du besoin en fonds de roulement se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	2023	2022
Variation des avances versées aux artistes et labels	(81 224)	(15 122)
Variation des dettes fournisseurs et passifs sur contrats	89 581	88 627
Autres variations du besoin en fonds de roulement	(32 039)	(20 078)
Variation du besoin en fonds de roulement	**(23 682)**	**53 427**

11.3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisation corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Coûts de développement capitalisés	*6.2*	(17 931)	(19 826)
Acquisition d'immobilisations incorporelles détenues en propre	*6.2*	(30 753)	(6 030)
Acquisition d'Immobilisations corporelles détenues en propre	*6.3*	(1 595)	(580)
Variations des fournisseurs d'immobilisations		1 062	986
TOTAL ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		**(49 217)**	**(25 450)**

Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise

En 2023, le décaissement de 36,6 millions d'euros correspond aux acquisitions réalisées, nettes de trésorerie acquise et se décompose comme suit :

(En million d'euros)	Prix d'acquisition	Trésorerie acquise	Acquisitions, nettes de la trésorerie acquise
Sentric Music Group	47,3	(11,4)	35,9
Autres	0,7	-	0,7
TOTAL	**48,0**	**(11,4)**	**36,6**

En 2022, le décaissement de 8,7 millions d'euros correspond aux acquisitions réalisées, nettes de trésorerie acquise et se décompose comme suit :

(En million d'euros)	Prix d'acquisition	Trésorerie acquise	Acquisitions, nettes de la trésorerie acquise
6&7 (1)	0,6	(0,5)	0,1
SPI Music - Tranche 1 (2)	1,4	-	1,4
Rapsodie	0,2	-	0,2
Morning Glory Music	3,9	-	3,9
Structure PY	3,1	-	3,1
TOTAL	**9,2**	**(0,5)**	**8,7**

(1) Correspond à l'acquisition d'une participation complémentaire de 2 % au capital de la société 6&7 (voir Note 2.2 – Périmètre de consolidation et Note 2.3 – Regroupement d'entreprises).

(2) Correspond au complément à payer de la Tranche 1 liée à l'acquisition d'une participation initiale de 76 % au capital de la société SPI Think Music pour un montant total de 15,8 millions d'euros dont 14,3 millions d'euros payés au 31 décembre 2021.

Diminution (augmentation) des prêts

En 2023 et 2022, le décaissement correspond aux avances de compte courant avec une de nos participations mise en équivalence pour un montant total de 1,7 million d'euros et 3,2 millions d'euros net des remboursements respectivement.

Diminution (augmentation) des actifs financiers non courants

En 2023, la variation correspond principalement à des dépôts de garantie et dans une moindre mesure à des comptes séquestres liés à l'activité live de Believe.

En 2022, la variation correspond principalement à des comptes séquestres lié à l'activité live de Believe.

11.4. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Souscription d'emprunts

En 2023 et 2022, le Groupe n'a pas utilisé la ligne de crédit renouvelable (voir la Note 8.3 - *Endettement financier brut).*

Remboursements d'emprunts

En 2023 et 2022, le Groupe a effectué le remboursement des emprunts BPI de la période pour respectivement 1,7 million d'euros et 1,5 million d'euros.

Augmentation de capital par les actionnaires

En 2023, le Groupe a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant total de 1,6 million d'euros, prime d'émission incluse par l'émission d'actions auprès des salariés du Groupe par exercices de BSA et BSPCE (voir la Note 10.1 – *Évolution du capital).*

En 2022, le Groupe a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant total de 3,7 millions d'euros, prime d'émission incluse par :

- l'émission d'actions auprès des salariés du Groupe par exercices de BSA et BSPCE pour 1,4 million d'euros (voir la Note 10.1 – *Évolution du capital)* et ;
- une augmentation de capital réservée aux salariés de 2,3 millions d'euros dans le cadre du plan d'actionnariat salarié b.shares (voir la Note 5.4 – *Paiements fondés sur des actions*) net des coûts liés à l'opération.

11.5. Cash-flow libre

Règles et méthodes comptables

Le cash-flow libre correspond aux flux nets de trésorerie des activités opérationnelles, après prise en compte des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, et retraités (i) des coûts liés aux acquisitions, (ii) des coûts d'acquisitions d'un groupe d'actifs ne répondant pas à la définition d'un regroupement d'entreprises, et (iii) des avances liées aux contrats de Distribution destinées spécifiquement à de l'acquisition d'actifs (acquisition de sociétés, de catalogues etc.).

Cet indicateur, qui traduit la capacité du Groupe à générer de la trésorerie par ses activités opérationnelles, est pris en compte par la Direction générale pour définir sa stratégie d'investissement et sa politique de financement.

Le cash-flow libre et les flux nets de trésorerie liés à l'activité se réconcilient comme suit avec les données du tableau des flux de trésorerie consolidés :

(En milliers d'euros)	2023	2022
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	**12 709**	**73 655**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(49 217)	(25 450)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 242	-
Retraitement des coûts liés aux acquisitions	1 788	1 600
Retraitement des coûts d'acquisitions d'un groupe d'actifs	24 948	2 190
Retraitement des avances liées aux contrats de Distribution destinées spécifiquement à de l'acquisition d'actifs (acquisition de sociétés, de catalogues etc.)	5 470	-
CASH-FLOW LIBRE	**(3 060)**	**51 995**

NOTE 12 AUTRES INFORMATIONS

12.1. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes se composent de la manière suivante :

	2023					2022				
(En milliers d'euros)	KPMG SA	Réseau	Total KPMG	ACA NEXIA	Total	KPMG SA	Réseau	Total KPMG	ACA NEXIA	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	447	379	**826**	196	**1 022**	389	487	**876**	181	**1 057**
Services autres que la certification des comptes	13	357	**370**	7	**377**	43	75	**118**	16	**134**
TOTAL HONORAIRES	**460**	**736**	**1 195**	**203**	**1 399**	**432**	**562**	**994**	**197**	**1 191**

12.2. Parties liées

Règles et méthodes comptables

Selon la norme IAS 24, Information relative aux parties liées, une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité présentant ses états financiers. Il peut s'agir des personnes suivantes :

- une personne ou entreprise qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- une entreprise associée du Groupe ;
- une co-entreprise (« joint-venture ») ;
- un membre important de l'équipe de gestion de l'entreprise (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de biens, services ou d'obligations entre le Groupe et cette partie liée.

Société mère et société tête du Groupe

Le Groupe est consolidé dans les comptes consolidés de la société Believe SA dont le siège est situé 24, rue Toulouse Lautrec – 75017 Paris.

Transactions avec les principaux dirigeants

À l'exception des rémunérations visées à la Note 5.5 – *Rémunération des dirigeants,* il n'existe pas de transactions entre la Société et ses principaux dirigeants.

Transactions avec les actionnaires

Il n'y a pas eu de transactions avec les actionnaires au sens d'IAS 24 au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Autres opérations avec les parties liées

Les transactions entre Believe et ces entreprises associées ou co-entreprises sont détaillées dans la Note 2.4 – *Sociétés mises en équivalence.* À l'exception de ces transactions, il n'existe pas d'autres transactions avec les parties liées du Groupe.

12.3. Engagements hors bilan

Liste des engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

La liste des engagements reçus est détaillée comme suit :

- gage sur actions de 6&7 SAS accordé à Believe dans le cadre de l'acquisition courant 2019 ;
- diverses garanties générales et spécifiques dans le cadre des acquisitions de catalogues (échéances jusqu'au 30 octobre 2031) ;
- diverses garanties générales et spécifiques dans le cadre des acquisitions d'entreprises, voir tableau ci-après :

ACQUISITIONS	ÉCHÉANCES	TYPES DE GARANTIES
Jo&Co	21/12/2024*	Garanties générales (y compris fiscales) et spécifiques (garantie sur les contrats, sur les biens et services, sur les assurances, sur les droits de propriété intellectuelle)
Play 2	31/03/2025	Garanties sociales et fiscales
Sentric Music Group	29/03/2025	Garanties générales
Morning Glory Music	16/11/2025	Garanties générales
Structure PY	19/12/2025	Garanties générales (y compris fiscales et sociales)
SPI Music	31/12/2028	Garanties sur les droits de propriété intellectuelle

* *Sauf échéances spécifiques.*

Liste des engagements hors bilan liés au financement de la Société

Les engagements relatifs aux dettes bancaires sont détaillés en Note 8.3 – *Endettement financier brut*.

I

En cohérence avec les valeurs du Groupe, Denis Ladegaillerie, Président-Directeur général et fondateur de Believe, a souhaité mettre en œuvre un mécanisme de partage de plus-value de cession de ses actions Believe avec les salariés en complément de l'actionnariat salarié. Ce mécanisme, prévu par la Loi Pacte du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises, offre à Believe, sous l'impulsion de Denis Ladegaillerie, la possibilité de renforcer l'engagement long-terme de ses collaborateurs et de reconnaître la contribution de chacun au succès de l'entreprise. Il offre ainsi la possibilité de partager une partie de la valeur créée collectivement. Le partage des plus-values de cession se matérialise par la conclusion d'un contrat entre Denis Ladegaillerie et la société Believe SA et fait l'objet d'une convention réglementée publiée le 7 décembre 2022. Ce contrat permet à Denis Ladegaillerie, en cas de cession future de ses actions de Believe, à un horizon long-terme au-delà de 3 ans, de partager jusqu'à 10 % des plus-values de cession réalisées avec les salariés présents depuis plus de 2 ans.

En vertu du Pacte d'actionnaires conclu en date du 9 juin 2021 entre Denis Ladegaillerie et ses principaux actionnaires historiques, TCV, XAnge et Ventech, ce premier a souscrit un engagement de conservation de ses actions pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature dudit Pacte, soit jusqu'au 9 juin 2024.

Le 12 février 2024, un consortium composé de TCV, EQT et Denis Ladegaillerie a annoncé son intention d'initier une offre publique d'achat sur l'ensemble des actions de Believe en circulation (l'« **Offre** ») et sa décision d'acquérir les actions de TCV Luxco BD S.à r.l., Ventech et XAnge, actionnaires historiques de Believe, détenant respectivement 41,14 %, 12,03 % et 6,29 % du capital de Believe, au prix de l'Offre. Il a par ailleurs été annoncé qu'il était envisagé que Denis Ladegaillerie, apporte une partie de ses actions de la Société au consortium (représentant 11.17% du capital) et vende la part restante (représentant 1,29% du capital) (cf. communique de presse du 12 février 2024 disponible sur le site institutionnel de la Société).

Dans ce contexte, TCV, XAnge, Ventech et Denis Ladegaillerie ont signé un accord aux termes duquel ils ont accepté de lever l'engagement de conservation des actions de Denis Ladegaillerie en vue de lui permettre d'annoncer publiquement son intention de participer à l'opération envisagée, de finaliser cette opération et de signer tous les accords nécessaires pour sa mise en œuvre.

Liste des engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la Société

Il n'existe aucun engagement hors bilan lié aux activités opérationnelles de la Société.

12.4. Événements postérieurs à la clôture

Le 12 février 2024, Denis Ladegaillerie, le fonds d'investissement EQT X et des fonds gérés par TCV ont annoncé s'être constitués en consortium dans le but d'initier, via un véhicule dédié, une offre publique d'achat sur les actions de la Société au prix de 15 € par action, à la suite de l'acquisition d'un bloc représentant 71,92% du capital et 77,42% du nombre théorique de droits de vote de la Société via le rachat des actions détenues par TCV Luxco BD S.à r.l., Ventech et XAnge (*cf. le communiqué publié par le consortium le 12 février 2024 ainsi que le communiqué publié par la Société le même jour, disponibles sur le site institutionnel de la Société*).

Comme indiqué en note 8.3, si ces opérations venaient à se réaliser, le consortium prendrait le contrôle de la Société constituant ainsi un cas de changement de contrôle au titre du Contrat de Crédit Renouvelable.

Le Conseil d'administration a constitué un comité ad-hoc, composé de trois administrateurs indépendants, afin de suivre les travaux de l'expert indépendant et de préparer un projet d'avis motivé sur l'Offre.

A la suite de l'annonce de l'Offre par le Consortium, le Conseil d'administration de la Société a reçu une manifestation d'intérêt exploratoire, préliminaire et non engageante, de la part de Warner Music group en vue d'un rapprochement potentiel avec Believe. Le Comité Ad-Hoc continuera à remplir sa mission et gardera le marché informé conformément à la règlementation applicable.